



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 163 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	63
A. Vue d'ensemble	63
B. Contributions non budgétisées	64
C. Gains d'efficacité	64
D. Taux de vacance	64
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome ..	65
F. Formation	66
G. Services de détection des mines et de déminage	67
H. Autres activités relatives aux programmes	68
I. Projets à effet rapide	69
III. Analyse des variations	69



IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	75
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 72/300 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale.	75
A. Assemblée générale	75
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	83
Annexes	
I. Définitions	88
II. Organigrammes	90
Carte	93

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), dont le montant s'élève à 1 197 334 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents, 703 membres de la police des Nations Unies, 1 320 agents d'unités de police constituées, 952 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 436 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 447 Volontaires des Nations Unies et 78 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ces tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2406 (2018) : a) protection des civils ; b) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; c) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; d) appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et au processus de paix ; e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	494 331,6	532 407,9	567 367,2	34 959,3	6,6
Personnel civil	285 451,6	275 028,6	291 091,9	16 063,3	5,8
Dépenses opérationnelles	330 538,5	317 523,9	338 875,2	21 351,3	6,7
Montant brut	1 110 321,7	1 124 960,4	1 197 334,3	72 373,9	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	26 801,1	22 579,3	24 971,7	2 392,4	10,6
Montant net	1 083 520,6	1 102 381,1	1 172 362,6	69 981,5	6,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 110 321,7	1 124 960,4	1 197 334,3	72 373,9	6,4

Ressources humaines^a

	Obser- vateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police cons- tituées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de tem- poraire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	56	24	–	9	–	89
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	57	23	–	9	–	89
Composantes										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2018/19	242	16 758	703	1 320	118	234	10	70	–	19 455
Effectif proposé 2019/20	242	16 758	703	1 320	118	243	–	70	–	19 454
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	65	76	–	42	–	183
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	65	76	–	42	–	183
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	18	25	–	12	–	55
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	18	25	–	12	–	55
Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix et du processus de paix										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	37	16	–	11	78	142
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	37	17	–	11	78	143
Appui										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	625	1 051	32	298	–	2 006
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	657	1 052	–	303	–	2 012
Total										
Effectif approuvé 2018/19	242	16 758	703	1 320	919	1 426	42	442	78	21 930
Effectif proposé 2019/20	242	16 758	703	1 320	952	1 436	–	447	78	21 936
Variation nette	–	–	–	–	33	10	(42)	5	–	6

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011). La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mars 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2406 (2018).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à s'attaquer aux effets du conflit, afin de protéger la population civile et d'assurer une paix durable dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composantes – protection des civils ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'Accord de paix) et au processus de paix ; appui – qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2018/19 est analysée pour chaque composante.

5. La Mission a son quartier général à Djouba, en deux endroits : à la Maison des Nations Unies et dans le complexe de Tomping. Elle dispose de 10 bureaux locaux, dont celui de Djouba, qui se trouve dans son quartier général, et compte de plus des bases d'opérations de bureaux locaux à Pibor et à Yei, 3 bases opérationnelles de compagnie et 2 bases opérationnelles temporaires.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Le 27 juin 2018, le processus de médiation mené par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a abouti à la signature de la Déclaration de Khartoum portant accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud et à la déclaration d'un cessez-le-feu permanent à la suite de laquelle des accords distincts ont été conclus sur les questions en suspens relatives aux mesures de sécurité ainsi qu'à la gouvernance et au partage des responsabilités, les 6 juillet et 5 août 2018, respectivement. Les pourparlers se sont poursuivis en septembre 2018 à Khartoum et ont abouti à la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, le 12 septembre 2018, à Addis-Abeba.

7. La signature de l'Accord revitalisé a été un tournant décisif dans le processus de paix au Soudan du Sud. Elle a donné lieu, le 31 octobre 2018, à une célébration de grande ampleur à Djouba, qui a réuni tous les signataires et les dirigeants des pays de la région. Il s'agissait de susciter la confiance en l'avenir et l'espoir de voir une paix durable et sans exclusive s'instaurer au Soudan du Sud. Toutefois, la pérennité de l'Accord revitalisé dépendra, dans une large mesure, de la volonté politique et de la détermination sincère des parties à respecter le cessez-le-feu et à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord, en particulier celles qui portent sur les questions les plus

controversées, telles que le nombre des États et la délimitation de leurs frontières, ainsi que les modalités de l'élaboration d'une constitution permanente. L'absence d'exclusive, le respect des échéances arrêtées et le fait d'honorer tous les engagements pris dans le cadre de l'Accord revitalisé seront autant d'indicateurs clefs à cet égard. Par ailleurs, l'appui et le plaidoyer sans faille de la communauté régionale et des partenaires internationaux en faveur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé demeureront cruciaux.

8. Bien que l'on puisse s'attendre à des retards par rapport au calendrier fixé, des progrès réguliers feront naître une dynamique propice au règlement durable du conflit. Si cette hypothèse se confirme, la MINUSS devra s'attendre à être davantage sollicitée. En revanche, des retards prolongés ou des revers auraient des répercussions sur l'environnement opérationnel de la Mission et sur l'exécution de son mandat. Les progrès réalisés au cours de la période préparatoire à la transition devront donc être réévalués si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission en mars 2019.

9. Quel que soit le rythme de la mise en œuvre des objectifs de référence convenus au cours de la période de prétransition, la situation en matière de sécurité restera précaire et imprévisible. Des conflits armés de faible intensité opposeront peut-être encore les parties du fait qu'elles chercheront à obtenir d'autres concessions ou à consolider certains acquis au fur et à mesure de l'application des dispositions de l'Accord. Les affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes armés non signataires devraient se poursuivre, à moins que des efforts ne soient faits pour associer ces groupes au processus de paix. La faiblesse des institutions garantes de l'état de droit, de la sécurité et de la justice, la fragmentation des groupes armés, la prolifération des armes dans tout le pays et la situation socioéconomique désastreuse continueront d'alimenter l'insécurité et pourraient conduire à une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre, des violences sexuelles liées à des conflits, des violences communautaires et de la criminalité. Les conflits infranationaux et intercommunautaires resteront intenses et continueront de toucher les communautés et d'exacerber la défiance sociale. Il est également à craindre que persistent les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, notamment les arrestations arbitraires et les détentions prolongées, les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, le recrutement et l'exploitation d'enfants et d'autres violations graves commises contre des enfants par des groupes armés.

10. La crise humanitaire actuelle, due en particulier à l'insécurité alimentaire, aux déplacements de personnes et à l'accès limité aux services de santé et d'éducation de base, continuera d'entraver les efforts déployés par la Mission pour appuyer le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des déplacés et des réfugiés ainsi que leur réinsertion. Il se peut que, par intermittence, des déplacés et des réfugiés reviennent dans le pays parce qu'ils perçoivent une amélioration de la sécurité et de la sûreté dans certaines zones, notamment à Djouba, mais tant que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ne connaîtra pas d'avancées suffisamment notables pour que les déplacés retrouvent un sentiment de sécurité et un accès aux services essentiels satisfaisants, la majorité d'entre eux resteront probablement dans les sites où la Mission assure la protection des civils. Cette situation aura une incidence sur l'affectation des ressources de la Mission et sur la sécurité de son personnel, de ses biens et de ses installations car elle entraînera une intensification des tensions et de la criminalité dans les sites en question, mais aussi de l'exploitation à des fins politiques de la présence de la Mission.

11. Certes, des progrès réguliers dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé pourraient contribuer à améliorer les relations entre la MINUSS, le Gouvernement et les autres parties au conflit, mais certaines difficultés risquent de persister, notamment

en ce qui concerne la liberté de circulation et la sécurité des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires, le respect de l'accord sur le statut des forces et les questions relatives au déploiement de la Force de protection régionale. Si, en dépit des efforts qu'elle a déployés pour collaborer avec les parties et adopter une position ferme face aux restrictions imposées aux opérations des Nations Unies, la MINUSS continue de voir entravée sa capacité d'exécution des activités qui lui ont été prescrites dans les zones les plus critiques, elle poursuivra son dialogue intensif avec les parties, en s'appuyant encore davantage sur les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et en menant des activités stratégiques de communication et de sensibilisation, avec pour objectif de promouvoir le respect de la liberté de circulation, en toutes circonstances et en toute sécurité, du personnel des Nations Unies et du caractère inviolable de leurs installations et de leurs biens.

12. Compte tenu des hypothèses budgétaires indiquées ci-dessus et conformément à la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité, la Mission continuera de progresser dans la mise en œuvre des quatre principaux axes de son mandat et, à cette fin, on s'attachera, avec la population du Soudan du Sud, à instaurer un climat de sûreté et de stabilité ainsi que des conditions plus favorables à une paix durable. Ce mandat sera exécuté avec détermination, souplesse et réactivité, en faisant porter les efforts sur les principaux facteurs et conditions susceptibles d'avoir des effets positifs dans les domaines prioritaires, afin que les activités menées aient la plus forte résonance possible. La mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz et issues d'autres évaluations et enseignements tirés des opérations de la MINUSS permettra de satisfaire aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment au moyen des éléments suivants : promotion de solutions politiques, renforcement de la protection, de la sûreté et de la sécurité des soldats et amélioration de leur comportement, et performance efficace.

13. Pour atteindre les objectifs énoncés dans le mandat de la Mission, il est essentiel d'agir en tenant compte des caractéristiques propres à chacune des régions relevant de sa compétence, de faire preuve de souplesse dans la réaffectation des ressources et de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies. À mesure que les perspectives de paix s'amélioreront et que la MINUSS sera de plus en plus sollicitée, on intensifiera la mise en œuvre des activités relatives aux programmes pour faciliter l'obtention de résultats concrets au titre des tâches prescrites, avec pour objectifs d'assurer la protection des civils et de consolider les acquis enregistrés dans le cadre du processus de paix. On continuera d'intégrer la problématique femmes-hommes dans toutes les activités visant à protéger les populations vulnérables et à promouvoir une plus grande participation des paix revitalisés, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en concertation et en collaboration avec d'autres partenaires.

Protection des civils

14. Au cours de l'exercice 2019/20, la MINUSS continuera de s'acquitter de son mandat de protection des civils conformément à la stratégie à trois niveaux adoptée en la matière dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais on rappellera en toute circonstance que ce mandat n'exonère pas le Gouvernement du pays hôte de sa responsabilité première en matière de protection des civils.

15. En ce qui concerne les activités de la première catégorie (protection par le dialogue et la participation), la MINUSS, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires, continuera de collaborer avec le Gouvernement pour promouvoir la responsabilité de protection qui incombe à l'État. Les activités en question, notamment les bons offices et l'engagement politique aux niveaux

infranational et national, ainsi que l'appui à l'élaboration et à la mise en place par les autorités de cadres et de pratiques juridiques applicables à des enjeux clefs tels que le logement, l'accès à la terre et la propriété, demeureront essentielles pour la prévention et le règlement des conflits. La MINUSS continuera également de mettre l'accent sur le renforcement des capacités locales en matière de gestion des conflits et de promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation et la coexistence pacifique des communautés, en travaillant en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, dans le souci d'atténuer les souffrances de la population et les incidences négatives qu'elles pourraient avoir sur le conflit de portée nationale.

16. Au titre de la deuxième catégorie (protection physique), la Mission continuera, en fonction de ses ressources, d'assurer la protection des civils, notamment des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, face aux menaces de violence physique, grâce au déploiement d'une force proactive et de son personnel de police. Une attention accrue sera accordée à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et contre les violences communautaires qui continuent de faire peser de graves menaces sur la population civile. À cet égard, on utilisera les dispositifs d'alerte rapide pour anticiper, prévenir et contrer les menaces et les attaques contre les civils. On s'attachera également à se donner davantage de moyens d'atteindre les zones de tension, grâce à l'utilisation stratégique et souple des composantes Personnel en tenue. L'étude des capacités militaires et de police, recommandée à l'issue de l'évaluation indépendante effectuée de novembre 2017 à janvier 2018 (S/2018/143, par. 52) et saluée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2406 (2018), a été réalisée en avril 2018 et les recommandations qui y figurent seront mises en œuvre selon qu'il conviendra. La Force de protection régionale autorisée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2304 (2016) et 2406 (2018) continuera d'agir dans le cadre de la MINUSS et sous le commandement unique du Commandant de la Force.

17. La Mission continuera d'assurer la sécurité des sites de protection des civils et de leurs abords immédiats, tout en intensifiant les contacts avec les déplacés et les populations locales afin d'encourager la coexistence pacifique entre les déplacés et les communautés qui les accueillent. Les sites où sont hébergés des civils aux fins de leur protection sont établis de longue date, aussi redoublera-t-on d'efforts pour en préserver la vocation initiale et prévenir et combattre la criminalité qui y règne. En outre, la Mission continuera d'y intervenir rapidement pour empêcher le déclenchement de la violence et prêter assistance aux personnes victimes d'une violation de leur droit à la protection sur de tels sites ; à cette fin, on recueillera et on consignera des éléments de preuve d'infraction grave, s'agissant notamment d'actes de violence sexuelle ou fondée sur le genre, aux fins d'enquêtes et de poursuites ultérieures. La Mission continuera de travailler en étroite coordination avec les partenaires de l'action humanitaire pour veiller à ce que les sites de protection des civils soient strictement utilisés à ce titre, et non pour donner accès à des services.

18. Au titre de la troisième catégorie, la Mission continuera de tout mettre en œuvre pour étendre sa protection à des zones autres que les sites accueillant des civils, avec pour objectif de favoriser la réinstauration de la paix et la stabilisation là où des déplacés et des réfugiés pourraient être tentés de rentrer de leur propre chef. De fait, compte tenu de la dynamique enclenchée par les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et de l'amélioration du sentiment général de sécurité, on a observé que les retours spontanés de personnes déplacées, y compris depuis des sites de protection des civils, et de réfugiés étaient plus nombreux. La MINUSS saisira toutes les occasions qui lui seront offertes de fournir un appui à ce titre, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations humanitaires, de défense des droits de l'homme et de secours. À cet égard, elle s'emploiera à favoriser un environnement protecteur dans les zones de déplacement et à collaborer avec les parties prenantes compétentes aux fins de l'élaboration de

stratégies de protection et d'analyses communes, avec pour objectif de promouvoir les retours de plein gré. Elle exécutera également des projets à effet rapide axés sur le développement des infrastructures et sur la facilitation de l'accès aux services de base, et elle continuera de mener des opérations de déminage, pour que les déplacés puissent circuler sans danger et se réinstaller dans les zones de retour. Elle entreprendra également des activités de sensibilisation aux problèmes liés à la violence sexuelle ou fondée sur le genre - tout en facilitant la prestation de services spécifiquement destinés aux victimes - et au sort des enfants en temps de conflit armé. En outre, conformément à la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité, elle apportera une assistance technique ou dispensera des avis en ce qui concerne le droit international humanitaire, et appuiera les enquêtes et les poursuites concernant les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées à des conflits, ou d'autre violation grave des droits de la personne, le but étant de renforcer les autorités nationales et locales chargées de faire respecter l'état de droit et de les aider à s'acquitter de leur obligation de protection des civils. Cet appui fourni aux professionnels du secteur de la justice dans le cadre des enquêtes, des poursuites et des procès concernant des infractions liées à des conflits aura également pour effet d'encourager la remise aux autorités nationales de suspects accusés d'avoir commis de telles infractions à l'intérieur de périmètres où des civils étaient accueillis pour leur protection.

Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

19. Tout au long de l'exercice 2019/20, la Mission accordera une priorité absolue à l'appui à la protection des droits de la personne, à la promotion de l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de la personne et à la promotion du respect du droit international humanitaire. Elle continuera de plaider pour que l'ensemble des parties au conflit soient tenues comptables de leurs actes, notamment au moyen de l'établissement du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, et d'insister sur la responsabilité première de protection des droits de l'homme qui incombe au Gouvernement. Elle exécutera les activités qui lui ont été prescrites en matière de protection des droits de l'homme en exerçant ses bons offices et en s'employant à surveiller les violations présumées des droits de l'homme, à enquêter sur les cas signalés et à en rendre compte de façon continue, en dispensant une formation aux droits de la personne et en apportant un appui technique aux institutions garantes de l'état de droit, l'accent étant mis en particulier sur les atteintes graves et sur celles qui touchent les plus vulnérables – les femmes, les enfants ou encore les déplacés – ainsi que sur les violences sexuelles liées aux conflits, les discours haineux et l'incitation à la violence.

20. La Mission intensifiera l'assistance prêtée aux institutions compétentes afin de renforcer la capacité du secteur de la justice nationale d'enquêter sur les cas de violation grave des droits de l'homme – notamment les violences sexuelles, qu'elles soient ou non liées à des conflits et les violences fondées sur le genre – ainsi que sur les infractions commises contre les soldats de la paix, et d'en poursuivre les auteurs. Elle continuera également de s'employer à repérer les signes avant-coureurs d'une exacerbation des violations des droits de la personne liées à des conflits et, le cas échéant, d'intervenir et de prendre des décisions au plus vite pour empêcher que d'autres atrocités ne soient commises. Il demeurera tout aussi essentiel de renforcer la capacité des défenseurs des droits de l'homme de protéger les personnes victimes de représailles pour avoir exercé leur liberté d'expression.

21. En observant la manière dont la justice est administrée dans des catégories d'intervention aussi diverses que la détention arbitraire et prolongée, la peine de mort, le sort des prisonniers politiques, les conditions de détention et la justice militaire, et

en rendant compte de ses constatations, la Mission pourra continuer de prôner le respect des normes internationales et d'améliorer l'accès des victimes à la justice et à la réparation. Cette action sera menée à l'échelle du système, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, de manière à traiter les questions intéressant les droits de l'homme dans une optique intégrée et à coordonner les bons offices, notamment grâce à l'harmonisation des messages relatifs aux droits de l'homme qui seront adressés aux instances publiques et non étatiques dans le cadre du dialogue engagé avec elles. En 2019, les processus de justice transitionnelle devraient être mis en place et, pour permettre leur bon fonctionnement, la Mission devra appuyer les institutions qui auront été créées en vertu du chapitre V de l'Accord revitalisé. Elle suivra ces processus et l'application des mesures prises par le Gouvernement pour les faciliter, et elle épaulera l'appareil judiciaire et les autres institutions chargées de faire respecter l'état de droit, en menant des activités de sensibilisation ciblées et adaptées et en fournissant une assistance technique conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Elle mettra également à disposition ses compétences techniques et appuiera les réformes juridiques, notamment celles qui porteront sur la détention prolongée et arbitraire ou qui viseront à améliorer l'efficacité et la coordination à l'échelle de l'appareil judiciaire.

22. L'ampleur des violences fondées sur le genre, notamment des violences sexuelles liées à des conflits, et des atteintes aux droits fondamentaux des enfants demeure extrêmement préoccupante. Par conséquent, la Mission renforcera son action en matière de prévention et s'emploiera davantage à surveiller, à vérifier et à analyser les caractéristiques récurrentes et l'évolution des violences sexuelles liées à des conflits, ainsi qu'à en rendre compte ; de plus, elle consolidera la mise en place de dispositifs de suivi et d'information concernant les violences graves perpétrées contre des enfants. Elle poursuivra ses activités axées sur les enfants, telles que la recherche des familles en vue d'une réunification et d'une réinsertion dans la communauté, en coordination avec les organismes des Nations Unies compétents et d'autres instances de protection de l'enfance, tout en renforçant son engagement auprès des institutions nationales aux fins de la lutte contre les violences sexuelles liées à des conflits et de la prise en compte des préoccupations qui concernent au premier chef les femmes.

23. Dans le cadre de l'exécution des plans d'action signés et des engagements pris avec l'ONU, séparément, par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, l'appui de la MINUSS aux parties au conflit demeurera essentiel pour qu'il soit mis fin aux violations graves perpétrées contre les enfants, y compris leur recrutement et leur exploitation, empêcher de nouvelles violations et libérer immédiatement tous les enfants embrigadés, d'un côté comme de l'autre. Les activités de promotion, d'intégration, de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation seront intensifiées, pour rendre la prévention plus efficace et mieux répondre aux besoins des rescapés grâce à l'amélioration des mécanismes d'orientation et de la gestion des cas individuels.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

24. S'il est vrai que la situation humanitaire ne se détériore plus aussi rapidement qu'auparavant, il n'en reste pas moins qu'elle demeure très alarmante. Les effets cumulés d'années de conflit, de violence et de destruction des moyens de subsistance feront que plus de 7 millions de personnes, soit environ deux tiers de la population, demeureront cruellement dépendantes, tout au long de l'exercice 2019/20, de l'aide humanitaire et de la protection qui leur seront fournies. On dénombre encore 2 millions de déplacés, auxquels s'ajoutent 2,5 millions de personnes qui continuent de chercher refuge dans les pays voisins. On s'attend à ce qu'un nombre croissant de déplacés tentent de rentrer chez eux en 2019, même si leurs mouvements demeureront

imprévisibles et fortement influencés par la perception qu'auront ces personnes du degré de sûreté et de sécurité sur lequel elles pourront compter, s'agissant notamment de l'accès aux services de base.

25. Le conflit est peut-être moins intense, mais la violence et l'insécurité continuent d'entraver l'action humanitaire dans l'ensemble du pays, ce qui a souvent pour effet de susciter de nouveaux besoins humanitaires ou d'amplifier ceux qui se sont déjà fait jour. L'insécurité et les actes de violence commis contre les agents et les biens humanitaires entravent l'accès du personnel ou le contraignent à quitter certains sites et à suspendre ses opérations. Environ 1,5 million de personnes vivent dans des zones très difficiles d'accès – par exemple certaines parties de l'Unité, du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal – où la présence de groupes armés et d'autres obstacles empêchent totalement ou restreignent considérablement les activités humanitaires.

26. Au cours de l'exercice 2019/20, la MINUSS continuera de travailler en étroite coordination avec les organismes humanitaires afin de permettre un accès sûr et sans entrave du personnel des services de secours et de créer des conditions propices à l'acheminement rapide de l'aide humanitaire. L'Équipe spéciale stratégique de la MINUSS pour l'action humanitaire et le groupe de travail opérationnel compétent continueront de s'atteler aux enjeux d'intérêt commun, telles que l'aide humanitaire à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils ou la recherche de solutions durables pour les populations déplacées. On continuera d'exploiter les possibilités offertes d'améliorer la planification et l'analyse conjointes avec les partenaires humanitaires, pour rendre le plus stratégique et le plus efficace possible le déploiement de forces statiques et mobiles dans les zones où les besoins humanitaires se font le plus sentir et sont encore accentués par l'insécurité et les difficultés d'accès. En fonction de la demande et dans la limite de ses capacités, la MINUSS continuera d'assurer la protection directe du personnel, du matériel, des aérodromes et des entrepôts des organismes humanitaires, et de procéder à des patrouilles avant et après les distributions. Les activités menées au titre de la lutte antimines resteront essentielles, qu'il s'agisse de l'inspection ou du déminage des itinéraires, des terrains d'atterrissage et des sites prioritaires utilisés pour assurer la livraison de l'aide en toute sûreté et sécuriser l'accès des populations civiles à l'assistance et aux services.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix

27. Dans sa résolution 2406 (2018), le Conseil de sécurité a exprimé son intention de continuer à examiner activement les tâches et la composition de la MINUSS, en tenant compte des résultats possibles du forum de haut niveau pour la revitalisation. Il est prévu qu'il passe en revue et renouvelle le mandat de la Mission en mars 2019, en tenant compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et de l'appui que la Mission pourrait être appelée à fournir. Durant la transition, celui-ci sera plus concret ; sa nature aura été définie pendant la période de prétransition, qui devrait durer au maximum huit mois, jusqu'en mai 2019. Au moment de l'établissement du présent rapport, les progrès tardaient à se matérialiser et les pourparlers portant sur les principales questions litigieuses, telles que les mesures de sécurité à prendre pendant la période de transition, n'avaient guère progressé. Toutefois, un certain nombre de célébrations de la paix étaient organisées localement et un dialogue s'était engagé entre les responsables du Gouvernement, les chefs de l'opposition et les commandants, ce qui allait dans le sens de la consolidation nécessaire des perspectives de paix, à laquelle la MINUSS contribuerait. Les combats opposant les parties signataires de l'Accord revitalisé étaient aussi en nette diminution, mais les affrontements sporadiques entre les forces gouvernementales et les groupes armés n'ayant pas signé l'Accord revitalisé demeuraient préoccupants.

28. L'appui apporté par la Mission à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et du processus de paix continuera de prendre les formes suivantes: jeter les bases d'une application pérenne de l'Accord; renforcer et appuyer les initiatives de soutien à l'Accord menées aux plans régional et international; faire progresser les efforts de réconciliation aux niveaux local et national; appuyer les institutions de transition qui favorisent la bonne gouvernance, l'égalité femmes-hommes, le renforcement du contrôle et de la responsabilisation et la participation sans exclusive de tous les Sud-Soudanais au processus de paix, y compris les minorités, les femmes et les autres groupes vulnérables, ainsi que les autres réformes institutionnelles envisagées dans l'Accord revitalisé, telles que le processus de révision constitutionnelle.

29. La MINUSS continuera de promouvoir le dialogue, la réconciliation et la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Dans le cadre de réunions régulières avec de hauts responsables du Gouvernement et de l'opposition, le Représentant spécial continuera de prôner un règlement politique crédible et sans exclusive du conflit et le respect du cessez-le-feu par toutes les parties. La Mission tirera profit de sa présence sur l'ensemble du territoire national pour établir des corrélations entre le dialogue mené au niveau infranational dans les bureaux locaux avec les acteurs locaux et les bons offices fournis au niveau national, avec pour objectifs de promouvoir l'esprit d'ouverture sur le plan politique et d'obtenir que la participation des intéressés aux processus politiques soit effective, soutenue et ne laisse personne de côté. La Mission continuera de réunir les partenaires internationaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et du groupe des « Amis du Soudan du Sud », afin d'assurer la cohérence et la coordination de l'appui international et d'encourager l'application stricte de l'Accord revitalisé. Il s'agira notamment de faire passer un message commun et d'apporter un appui concerté à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée pour ce qui est du suivi des progrès réalisés au titre du processus de paix, en étroite coordination avec l'IGAD, l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la corne de l'Afrique et la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine.

30. L'appui fourni aux institutions de transition sera fonction de leurs domaines de compétence respectifs et guidé par des évaluations régulières et l'on veillera à toujours garder à l'esprit les conditions d'octroi d'un tel appui, à l'aune des critères visés aux paragraphes 27 à 29 ci-dessus et de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Pour aider le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à s'acquitter de son mandat, qui consiste notamment à assurer un suivi des violations, à les signaler et à en identifier les responsables, la MINUSS continuera de lui fournir soutien logistique et protection. En outre, afin d'entretenir une dynamique propre à garantir un processus participatif et crédible, la Mission continuera de collaborer étroitement, à l'échelle nationale, avec les autorités – fédérales, des États et locales – ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les groupes communautaires dans le but de sensibiliser la population au processus de paix et au rôle de la Mission.

Appui

31. Durant l'exercice 2019/20, la Mission continuera d'employer plus efficacement ses ressources et de rechercher des gains d'efficacité; à cette fin, elle poursuivra la normalisation de la prestation de services et le perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour mieux répondre à ses priorités. Elle procédera également à la mise en service du module de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance d'Umoja, y compris les fonctionnalités de gestion stratégique et d'établissement du budget, ce qui facilitera l'élaboration de

celui-ci, mais aura aussi pour effet d'améliorer la gestion de la performance et la communication de l'information.

32. La Mission continuera de déployer du personnel en vue d'atteindre l'effectif maximal de 17 000 soldats et 2 101 policiers (y compris les agents pénitentiaires) autorisé par le Conseil de sécurité. Le rythme du déploiement du personnel en tenue s'est accéléré depuis janvier 2018, avec une augmentation de plus de 1 800 militaires et membres du personnel de police pendant la période de 12 mois qui s'est terminée le 31 décembre 2018. Compte tenu du déploiement actuel et prévu du personnel en tenue, le présent projet de budget pour l'exercice 2019/20 fait apparaître une augmentation des ressources demandées par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2018/19.

33. Étant donné que les effectifs militaires et de police continuent de croître, il a été procédé à un examen critique de la composante civile de la Mission afin de rendre possible la réalisation des produits escomptés et la prestation de services. La remise à plat de la Section des services généraux effectuée au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2017/18 aura des répercussions notables sur l'appui à la Mission au titre de l'exercice 2019/20. Il s'agissait principalement de renforcer la décentralisation des fonctions et services visés et de faire appliquer plus directement le principe de responsabilité; il a en conséquence été décidé de supprimer la Section. Compte tenu des conclusions auxquelles ont abouti cet examen et plusieurs autres, la Mission propose que certaines de ses fonctions d'appui soient restructurées au moyen du transfert, de la réaffectation, du reclassement, de la transformation et de la suppression de certains postes. Une fois opérés, ces changements amélioreront l'efficacité et l'efficience et les problèmes liés à la répartition de la charge de travail entre les diverses sections assurant les services d'appui seront réglés. L'examen complet des fonctions d'appui a rendu nécessaire la création de cinq nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie. En outre, le rythme rapide du recrutement ayant permis de réduire le nombre de postes vacants, d'où une augmentation des effectifs, et en raison d'autres facteurs explicités par ailleurs, les crédits demandés au titre du personnel civil dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20 sont en augmentation par rapport à l'exercice en cours.

34. Durant les deux exercices budgétaires précédents, la Mission avait accordé la priorité à ses projets d'entretien récurrents et aux dépenses de fonctionnement connexes, en réduisant au minimum le remplacement de matériel et sans entreprendre de projet d'entretien ou de construction de grande portée. Elle a désormais atteint un stade où il est devenu indispensable de bâtir certaines installations et infrastructures. En effet, pour accueillir le personnel militaire, civil et de police et lui fournir des services essentiels, il est essentiel de remplacer progressivement le matériel majeur tel que les locaux préfabriqués, les groupes électrogènes, les stations de traitement des eaux et d'épuration, les véhicules et le matériel informatique. On a aussi passé en revue minutieusement les besoins opérationnels de la Mission en tenant dûment compte des contraintes budgétaires en période d'austérité, des priorités définies, de l'impératif d'efficacité et d'efficience des activités à exécuter et de leur pertinence au regard du mandat de la Mission, ainsi que des initiatives à mener à l'échelle du système des Nations Unies. Le présent projet de budget pour l'exercice 2019/20 tient compte de ces considérations.

35. Il inclut les cinq projets suivants, dont le coût individuel est estimé à 1 million de dollars ou plus : a) le remplacement des installations sanitaires utilisées par le personnel en tenue, qui constituera la première phase d'un projet pluriannuel (2,4 millions de dollars) ; b) le remplacement de multiples groupes électrogènes par une seule unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et dans le complexe de Tomping – sachant que ce projet pluriannuel (1,8 million de

dollars) en est à sa première année d'exécution ; c) la poursuite du projet pluriannuel de construction de canalisations à la Maison des Nations Unies (1,7 million de dollars) ; d) la construction d'une aire de chargement et d'escale pour les hélicoptères Mi-26, qui acheminent le soutien logistique et les fournitures jusqu'aux autres bases de la MINUSS (1,5 million de dollars) ; e) le remplacement des cuisines dans les camps où est hébergé le personnel en tenue pour répondre aux normes de sécurité incendie, dans le cadre d'un projet pluriannuel (1,3 million de dollars).

36. Au titre de l'action qu'elle mène pour préserver l'environnement, la Mission a l'intention d'exécuter plusieurs projets destinés à réduire son empreinte écologique, à savoir notamment : a) la construction d'une unité centrale de production d'électricité à la Maison des Nations Unies et dans le complexe de Tomping ; b) l'acquisition d'un incinérateur à air contrôlé à chambre double, d'incinérateurs de déchets médicaux portatifs, d'un broyeur de bouteilles en plastique et de cannettes, de broyeurs d'ampoules, de poubelles de recyclage, de composteurs de déchets, de malaxeurs pour le recyclage du papier de rebut, de stations de traitement des eaux et d'épuration et de trousseaux d'analyse de la qualité de l'air et des hydrocarbures biogéniques ; c) la mise en place, à Bentiu et à Malakal, de zones de stockage appropriées pour les matières dangereuses, auxquelles les animaux ne puissent pas accéder ; d) la construction de plateformes en béton écophiles pour les groupes électrogènes et sur les sites de stockage de carburant, afin d'éviter les fuites et les déversements ; e) la plantation de 10 000 arbres indigènes ; f) l'acquisition par le personnel des compétences voulues pour mettre en œuvre le Système de management environnemental fondé sur la norme ISO 14001:2015, qui spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental pouvant être utilisé par des organisations pour améliorer leur performance environnementale.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

37. La Mission poursuivra sa collaboration étroite avec l'IGAD, l'Union africaine et la communauté diplomatique pour appuyer la mise en œuvre participative et inclusive de l'Accord revitalisé. Pour que les engagements pris par les parties au conflit puissent être tenus dans les délais prévus dans le tableau récapitulatif de mise en œuvre, il faudra que les partenaires régionaux et internationaux jouent pleinement leur rôle, notamment en menant des activités de supervision et de sensibilisation et en dispensant des avis d'expert, chaque fois que possible. La Mission poursuivra sa collaboration étroite avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la corne de l'Afrique et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basé à Addis-Abeba, pour que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud.

38. La Mission continuera de coopérer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devienne pleinement fonctionnel, grâce à un soutien logistique et à un appui opérationnel et aux titres de la sécurité et des communications.

39. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera de fournir des services aux missions clientes, dont la MINUSS, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestation (indemnités pour frais d'études ; demandes de remboursement de frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, et transports et contrôle des mouvements.

40. La Mission continuera de faire appel à la Section de l'appui aux achats, qui a remplacé le Bureau régional d'achat d'Entebbe à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale, selon les modalités

suivantes : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion des fournisseurs régionaux et regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, huit postes (1 P-3, 2 SM, 3 AN et 2 GN) resteront affectés à la Section de l'appui aux achats, qui relève de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

41. Le cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021 servira de guide pour les activités que mènera l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud dans le but d'obtenir des résultats à quatre titres prioritaires : a) construire la paix et consolider la gouvernance ; b) améliorer la sécurité alimentaire et redresser les économies locales ; c) renforcer les services sociaux ; d) donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'être autonomes. La MINUSS a participé à l'élaboration de ce cadre et continuera de collaborer avec l'équipe de pays pour assurer le suivi des progrès accomplis à ces quatre titres prioritaires. Ce faisant, elle veillera à ce que ses objectifs et plans stratégiques soient en phase avec ceux de l'équipe de pays et avec la stratégie nationale de développement, dans un souci de complémentarité. La collaboration avec les partenaires de développement et de l'aide humanitaire se poursuivra également grâce à la programmation conjointe menée dans les domaines prioritaires, qui comprennent la protection des civils, et plus particulièrement des femmes et des enfants ; l'appui au retour de plein gré, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés ; la participation des femmes et l'égalité femmes-hommes ; l'appui à l'exécution de l'Accord revitalisé ; l'appui au dialogue engagé au plan national. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) continuera de faciliter la concertation entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires afin d'intensifier la coopération et l'intégration des activités sur l'ensemble du territoire national.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

42. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

43. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. La dotation en effectifs proposée est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général									
Postes approuvés 2018/19	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Postes proposés 2019/20	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Conseillers spéciaux									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Postes proposés 2019/20	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2018/19	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2019/20	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2018/19	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Postes proposés 2019/20	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui opérationnel									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2019/20	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2018/19	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés 2019/20	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2018/19	–	–	3	2	1	6	5	2	13
Postes proposés 2019/20	–	–	3	2	1	6	4	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2018/19	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Postes proposés 2019/20	–	1	4	1	2	8	3	2	13
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Affaires politiques)									
Postes approuvés 2018/19	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Postes proposés 2019/20	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général [Coordonnateur(trice) résident(e), Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire et Représentant(e) résident(e)]									
Postes approuvés 2018/19	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Postes proposés 2019/20	1	–	2	2	2	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2018/19	3	2	21	15	15	56	24	9	89
Postes proposés 2019/20	3	2	22	15	15	57	23	9	89
Variation nette	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

44. Le tableau 2 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la direction exécutive et de l'administration de la Mission.

Tableau 2
Changements proposés : direction exécutive et administration

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
Groupe des affaires juridiques	Réaffectation	(1)	AN	Destination : Centre d'analyse conjointe de la Mission (composante 1)
Équipe déontologie et discipline	Reclassement	1	P-3	Reclassement (de P-2)
	Reclassement	(1)	P-2	Reclassement à P-3

Unité administrative	Changement proposé	Postes et emplois concernés		Origine ou destination du transfert ou type de transformation
		Nombre	Répartition	
	Création	1	P-5	
Total			-	

Groupe des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

45. Le Secrétaire général propose de réaffecter un poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe [administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national] au Centre d'analyse conjointe de la Mission et de le transformer en poste d'analyste adjoint(e) de l'information. Cette réaffectation vise à accroître la capacité d'ensemble du Centre de fournir aux hauts responsables de la Mission un appui dans le domaine de l'alerte rapide et de l'analyse prédictive. Les fonctions correspondant à ce poste seront réparties entre les autres fonctionnaires du Groupe.

Équipe déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

46. L'Équipe déontologie et discipline est chargée de veiller à ce que les allégations de conduite répréhensible, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, soient reçues et évaluées comme il se doit, puis à ce qu'elles soient consignées et fassent l'objet d'un suivi de telle sorte que des mesures appropriées puissent être prises en temps voulu. Elle a également pour rôle de recenser des tendances et des caractéristiques récurrentes parmi les comportements visés et d'en tirer des enseignements, ainsi que de définir des pratiques optimales et de contribuer à l'élaboration de politiques en matière de déontologie et de discipline ; d'appliquer des mesures de prévention ; de mener des initiatives de sensibilisation par la formation. En application de la stratégie globale du Secrétaire général visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de l'instruction administrative intitulée « Conduite répréhensible : enquête et instance disciplinaire » (ST/AI/2017/1), qui dispose que les fonctionnaires doivent agir sans retard excessif, l'Équipe déontologie et discipline joue un rôle crucial dans le cadre des opérations de la Mission.

47. Il est donc proposé de reclasser un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) en poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3). Le Groupe de la gestion des affaires de l'Équipe déontologie et discipline est chargé de recevoir et d'évaluer les allégations, d'en informer et d'en saisir comme il convient les organes d'enquête compétents, et de recommander toutes mesures appropriées. Eu égard au caractère délicat et à la gravité des allégations de conduite répréhensible, il importe que le(la) titulaire du poste visé possède de solides compétences et une grande expérience pour améliorer la capacité de réponse de la Mission. Le(la) titulaire devra également fournir des avis et formuler des recommandations quant à la conduite à tenir en cas de comportement répréhensible, qui seront ensuite examinés par les instances compétentes du système d'administration de la justice et pourront donner lieu à la formation d'un recours devant ces instances.

48. La Mission propose de créer un poste de défenseur(se) des droits des victimes sur le terrain (P-5). Les fonctions de défense des droits des victimes sont actuellement assumées à titre précaire par le(la) titulaire du poste de directeur(rice) de l'appui à la mission. Dans son rapport intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir

l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818 et A/71/818/Corr.1), le Secrétaire général s'est engagé à ce que l'Organisation des Nations Unies donne la priorité aux droits et à la dignité des victimes dans ses initiatives visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans le cadre de sa stratégie visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies, il a indiqué qu'il nommerait un(e) défenseur(se) des droits des victimes pour chacune des quatre opérations de maintien de la paix dans lesquelles des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles avaient été signalés, dont la MINUSS, qui aurait pour tâche de défendre les droits des victimes sur le terrain et d'appuyer le mandat du(de la) Défenseur(se) des droits des victimes basé(e) au Siège. Le(la) titulaire du poste de défenseur(se) des droits des victimes sur le terrain sera l'interlocuteur(rice) principal(e) de toutes les victimes et de leurs familles. Il(elle) mettra en œuvre la vision stratégique du Secrétaire général à la MINUSS de manière à obtenir que les droits des victimes soient dûment défendus et s'appuiera sur les mandats et responsabilités confiés aux acteurs du système des Nations Unies qui travaillent au plus près des victimes et de leurs familles, notamment ceux qui sont chargés d'apporter une assistance et un appui aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il(elle) élaborera des règles de conduite, procédures et programmes visant à maintenir des contacts directs et réguliers avec les victimes, à les aider à se prévaloir des mécanismes de réparation et des procédures administratives appropriés et à leur permettre de recevoir régulièrement des informations sur l'état d'avancement de leur dossier, en mettant à profit les compétences déjà présentes dans les missions et les équipes de pays des Nations Unies.

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités aux niveaux fédéral, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2017/18 : 125 ; 2018/19 : 125 ; 2019/20 : 135)

1.1.2 Communication avec les autorités fédérales et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2017/18 : 744 réunions ; 2018/19 : 750 réunions) 2019/20 : 750 réunions)

Produits

- Missions de bons offices menées à l'appui de l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils
- Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission pour ce qui est de la protection des civils et du retour de plein gré et sans risque des déplacés : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et les membres des commissions parlementaires au niveau national, et organisation de 600 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité, des acteurs non étatiques et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de retour

- Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale – 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des dirigeants locaux, ainsi qu'avec d'éventuels auteurs de troubles
- Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et des Vice-Présidents, des ministères concernés, et du groupe parlementaire des femmes, ainsi qu'avec des éléments intéressés de l'opposition
- Promotion de l'aménagement de l'espace politique nécessaire à un dialogue efficace et à la pleine participation de tous, sans exclusive, aux initiatives politiques menées aux plans national et régional : organisation de 6 rencontres avec des acteurs nationaux, dont les chefs de parti et les représentants d'organisations de la société civile, de groupes confessionnels et d'associations de femmes
- Fourniture d'un appui au renforcement du dialogue entre le Gouvernement et les divers groupes sociaux : organisation de 20 réunions de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, afin d'aider les parties à faire face efficacement aux problèmes qui se posent et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils
- Organisation, à l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, de 20 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et de 1 forum à l'échelon national avec la participation de femmes membres d'organisations de la société civile
- Appui à la tenue d'un atelier sur la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile
- Tenue, au niveau fédéral, de 2 ateliers consultatifs avec les autorités publiques et les acteurs de la société civile, avec les objectifs suivants : faciliter le suivi de l'application de la stratégie de prévention de la violence sexuelle et sexiste de la MINUSS, s'agissant notamment de l'instauration d'un climat de sécurité pour les femmes et les filles ; mener des initiatives visant à réduire le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre ; accroître le nombre d'activités liées aux moyens de subsistance entreprises par des femmes ; examiner les valeurs et les normes relatives au genre
- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la Police nationale sud-soudanaise et à d'autres institutions nationales aux fins de l'exécution du plan d'action national intersectoriel (plan de mise en œuvre énoncé dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées à des conflits, publié en octobre 2014)
- Appui à la conduite d'activités d'inspection et de contrôle dans les casernes et établissements des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des groupes armés non étatiques dans tout le pays, à la recherche d'enfants embrigadés à libérer, et mobilisation des institutions nationales compétentes s'agissant de la protection des enfants, en application de l'Accord et conformément aux meilleures pratiques internationales et régionales en matière de démobilisation, de désarmement et de réinsertion
- Appui aux forces de sécurité gouvernementales et à d'autres parties au conflit aux fins de l'élaboration d'un plan d'action en vue d'assurer une meilleure protection aux enfants, ainsi que de prévenir et de réprimer les violations graves commises par les forces et groupes armés
- Conception et lancement d'une campagne de communication continue de portée nationale, visant à faire connaître l'ambition d'ensemble de la Mission, son mandat, ses objectifs et les activités qu'elle mène au titre de la protection des civils : a) production de contenus multimédias, dont 40 séquences audiovisuelles, 80 articles et reportages en ligne et 10 albums photographiques, qui seront diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS ainsi que par des organes de presse extérieurs, notamment pour faire mieux connaître les activités exécutées par le personnel en tenue ; b) conception, organisation et mise en œuvre de 60 manifestations ou activités, notamment des exposés généraux, dans le but de promouvoir le

mandat de la Mission auprès de divers publics dans l'ensemble du Soudan du Sud, notamment des organisations de la société civile telles que les associations de jeunes et de femmes et les organisations confessionnelles ; c) séances d'information destinées aux journalistes, diffusion d'émissions sur les initiatives menées en faveur de la paix par des partenaires ainsi que de 12 programmes radiophoniques sur Radio Miraya, et production et diffusion de contenus numériques visant à favoriser l'instauration d'un climat de sécurité plus propice au retour et à la réinsertion volontaires des déplacés

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

1.2.1 Réduction du nombre des victimes civiles, ainsi que des atteintes et menaces d'atteintes à l'intégrité physique des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés (2017/18 : 2 915 ; 2018/19 : 4 000 ; 2019/20 : 3 500)

1.2.2 Nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée à des conflits et la violence fondée sur le genre (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 2 ; 2019/20 : 3)

1.2.3 Activités de levé, puis de neutralisation et d'élimination de mines terrestres et engins non exposés susceptibles de constituer une menace pour les civils, dans des zones situées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS ou dans d'autres secteurs (2017/18 : 3 110 mines et engins détruits; 2018/19 : 1 500 ; 2019/20 : 1 425)

Produits

- Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention associant toutes les composantes de la Mission concernées
- Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer ainsi les dispositifs d'alerte rapide et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants : exécution de 150 missions conjointes avec des partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de réinstallation
- Appui aux civils dans les zones sujettes à des heurts ou que regagnent les déplacés de retour, ainsi qu'aux déplacés présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres centres d'accueil, afin de régler les différends intercommunautaires : tenue de 10 ateliers mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- 1 036 512 jours-personne pour assurer des patrouilles mobiles destinées à protéger les civils vivant dans des zones exposées au conflit grâce à la prévention de toute forme de violence, avec pour objectif d'instaurer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au retour et à la réinstallation, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés, en protégeant le personnel et les biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles, et en organisant des déploiements tactiques (48 soldats par patrouille à raison de 59 compagnies pendant 366 jours)
- 1 300 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, de venir en aide aux acteurs du développement et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (5 heures par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)
- 6 240 jours-personne de patrouille mobile menée par des officiers de liaison opérant en équipes intégrées (2 officiers de liaison à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines, à partir de 10 bureaux locaux et

de 2 bases d'opérations) dans le but de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'engager le dialogue avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations qui puissent être mises à profit pour les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions menées pour protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences sexuelles liées à des conflits

- 105 408 jours de garde statique pour assurer la sécurité sur les sites de protection des civils de la MINUSS et d'autres sites de protection (48 soldats assurant la protection de 6 sites pendant 366 jours)
 - Exécution de 12 projets à effet rapide avec pour objectifs d'apaiser les craintes s'agissant de la protection assurée à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, notamment des femmes et des enfants ; de promouvoir une coexistence pacifique entre les populations déplacées et les communautés d'accueil ; d'appuyer les opérations menées par les institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit
 - En coordination avec les organismes humanitaires, fourniture d'avis et d'un appui sur le plan technique pour faciliter et suivre l'exécution des plans d'action sur le terrain afin d'apaiser les inquiétudes en matière de protection, notamment à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, en particulier des femmes et des enfants
 - Activités de levé menées dans 1 425 zones dans lesquelles il est avéré ou présumé que se trouvent des engins explosifs et des mines et enlèvement ou destruction de 25 000 pièces présentant un risque d'explosion, dans le but de protéger les sites de la Mission réservés à la protection des civils et les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils
 - Sensibilisation d'urgence de 250 000 civils au danger que présentent les mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de détecter, d'atténuer et de signaler des risques associés aux engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- 10 500 jours-équipe de cynodétection d'explosifs (jusqu'à 29 équipes déployées quotidiennement dans 6 sites principaux), pour effectuer, au niveau des points d'entrée des principaux sites de la MINUSS, notamment les sites de protection des civils, des contrôles et fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs
- 307 440 jours-personne d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 7 unités de police constituées, pendant 366 jours) à des fins de patrouille, de maintien de la vigilance, de contrôles de sécurité tenant compte des questions de genre et du règlement de problèmes d'ordre public, à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones exemptes d'armes
 - 98 820 jours-personne de policiers hors unités constituées des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones où l'on enregistre une forte concentration de déplacés (15 policiers hors unités constituées par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites ou zones de concentration pendant 366 jours) à des fins de patrouille, y compris conjointement avec d'autres composantes de la Mission, de maintien d'une présence policière et d'interaction avec les populations locales, avec pour objectifs le suivi des menaces liées à la sécurité et des violations des droits de la personne et la communication d'informations à ce sujet
 - 19 764 jours-agent(e) pénitentiaire (6 agents par service à raison de 3 services par jour dans 3 centres de détention pendant 366 jours), l'objectif étant de fournir des services administratifs d'ordre opérationnel et liés à la sécurité dans les centres de détention de la Mission adjacents aux sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu

Activités de sensibilisation et d'appui menées auprès des autorités judiciaires nationales pour que celles-ci se saisissent des dossiers mettant en cause des déplacés soupçonnés d'avoir commis des atteintes graves à la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS, et pour que ces dossiers soient examinés, fassent l'objet d'enquêtes et donnent lieu à des poursuites, dans le respect des normes garantissant un procès équitable

- En coopération avec les partenaires concernés sur les sites de protection des civils de la MINUSS, organisation de séances de formation à l'intention de 1 000 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, dont des femmes, à Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau, aux fins suivantes : contribuer à la prévention de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité locale et des relations intercommunautaires, et apporter un appui aux mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends
- Appui à la création, ainsi qu'au fonctionnement, d'une entité judiciaire nationale chargée de mener des enquêtes et des poursuites concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre et d'autres violations graves des droits de la personne, notamment les violences liées à des conflits et les crimes commis contre des enfants, au moyen de l'établissement de corrélations plus nettes entre les divers stades de l'administration de la justice – dépôt de plainte, prononcé de jugement, mise en détention
- À l'intention des hauts responsables de la justice militaire, tenue de 12 ateliers axés sur les aspects pratiques des enquêtes menées et des poursuites engagées pour violation grave des droits de la personne, s'agissant notamment des violences sexuelles liées à des conflits, et fourniture d'un appui technique aux fins de la révision du cadre juridique régissant la justice militaire au Soudan du Sud
- Élaboration d'un programme applicable à l'échelle de la Mission qui vise à réduire la violence de proximité, notamment sexuelle et fondée sur le genre, perpétrée contre des femmes et des enfants par des groupes armés, y compris des groupes armés constitués de jeunes ; ce programme s'articulera sur des projets pilotes exécutés localement et consistant à appuyer les activités axées sur les moyens de subsistance, à dispenser une formation professionnelle et à mener des initiatives destinées à changer les attitudes et les comportements

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réinsertion, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Pas d'augmentation du nombre des déplacés et réfugiés (2017/18 : 4,4 millions ; 2018/19 : 4,2 millions ; 2019/20 : 4,2 millions)

1.3.2 Atténuation de la menace posée par les mines terrestres et les engins non explosés grâce aux levés et aux opérations de déminage auxquels il est procédé pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés et des réfugiés (2017/18 : 17 millions de mètres carrés remis à disposition; 2018/19 : 10 millions de mètres carrés ; 2019/20 : 8 millions de mètres carrés)

1.3.3 Adoption par le Gouvernement d'une nouvelle loi et d'une nouvelle réglementation foncières comportant des dispositions visant spécifiquement à faciliter le règlement pacifique des différends fonciers et à favoriser les retours de plein gré et sans risque

Produits

- Organisation et exécution de 25 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées, et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition

- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à la mise au point, dans les États, de plans d'action visant à remettre en état et à rétablir les services de base, ainsi qu'à donner aux populations déplacées et aux jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour un meilleur accès aux moyens de subsistance
- Aide à la tenue de 30 réunions consultatives à l'intention des déplacés, dont des femmes et des enfants, présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS, pour déterminer leurs préoccupations en matière de protection et les conditions à remplir pour rendre possibles un retour et une réinsertion durables et en toute sécurité
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à la conception et à la réalisation d'enquêtes conjointes sur les intentions des déplacés présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS et des populations touchées par la violence dans d'autres lieux, afin de déterminer quels lieux de réinstallation et de réinsertion ont leur préférence
- Aide à l'organisation de 30 réunions consultatives entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les populations de retour afin de faire face aux problèmes qui surviennent au moment du retour et de la réinsertion
- Exécution de 18 projets à effet rapide visant à améliorer les infrastructures essentielles dans les zones de retour en vue de faciliter le retour et la réinsertion de plein gré et en toute sécurité des déplacés et des populations vulnérables, et à accroître la résilience des communautés afin d'éviter d'autres déplacements
- Activités de levé et de déminage menées sur 8 millions de mètres carrés afin de permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller de plein gré et en toute sécurité
- Fourniture d'un appui, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, à la mise en œuvre du projet de renforcement de la confiance mené par la Police nationale sud-soudanaise dans tous les bureaux locaux : tenue de 20 séminaires et ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de la personne, à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré des déplacés, à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des responsables communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes
- Fourniture d'un appui, notamment sous la forme d'une assistance et d'avis sur le plan technique, aux organes chargés de faire respecter la loi : formation dispensée à 1 000 membres de la Police nationale sud-soudanaise destinés à être déployés dans des commissariats de police sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, l'objectif étant de les doter de compétences de base en matière de maintien de l'ordre et de les familiariser avec les normes élémentaires internationalement acceptées applicables dans ce domaine, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et tenue, dans tous les bureaux locaux, d'ateliers de sensibilisation d'une semaine à l'intention de la Police nationale et du personnel des autres organes chargés de faire respecter la loi pour perfectionner leur connaissance des droits de la personne et du droit international humanitaire, s'agissant en particulier de la gestion des cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées à des conflits (30 ateliers)
- Fourniture de conseils techniques aux autorités nationales afin de faciliter l'établissement de cadres juridiques permettant de garantir le retour librement consenti et en toute sécurité des populations déplacées en réglant la question du droit au logement, à la terre et à la propriété, notamment en consultation avec les autorités locales, les chefs traditionnels et d'autres parties prenantes, l'objectif étant de promouvoir un règlement pacifique des différends

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.4 Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

1.4.1 Diminution du nombre des conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2017/18 : 258 ; 2018/19 : 200 ; 2019/20 : 150)

1.4.2 Augmentation du nombre des initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2017/18 : 77 ; 2018/19 : 80 ; 2019/20 : 85)

1.4.3 Augmentation du nombre des accords de paix conclus localement (2017/18 : 16 ; 2018/19 : 20 ; 2019/20 : 25)

Produits

- Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : conduite, dans tout le Soudan du Sud, de 150 missions d'évaluation conjointes destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale des conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement
- Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 30 séances de sensibilisation et de 20 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences liées à des querelles anciennes et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles
- Tenue de 32 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, dont les autorités gouvernementales, les dirigeants communautaires, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires
- Fourniture d'un appui au Gouvernement et aux populations locales pour que les migrations transfrontalières internationales et internes se déroulent paisiblement, au moyen de la prévention, de l'atténuation et du règlement des conflits entre éleveurs et communautés d'accueil – 30 rencontres, 10 missions et 10 conférences
- Fourniture d'un appui aux autorités nationales, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, dont les acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant des déplacés – 22 activités axées sur la gestion des conflits
- Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, à Boma – au niveau des comtés et de l'État – dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation – 12 sessions de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des chefs traditionnels pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment les mécanismes de dialogue inclusif et de réconciliation – 30 rencontres et 10 ateliers de renforcement des capacités
- Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social – 20 réunions de sensibilisation et 12 forums de dialogue
- Fourniture d'un appui destiné à promouvoir l'harmonie sociale et le concept de société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition – 9 campagnes itinérantes d'éducation à la paix, 5 visites d'échange et 15 activités sportives ou culturelles

Facteurs externes

Le Gouvernement assume la responsabilité principale de la protection des civils et crée des conditions de sécurité et de stabilité propres à encourager et à permettre le retour et la réinstallation des déplacés. Les autres facteurs déterminants comprennent l'engagement des autorités et institutions locales et la liberté de circulation du personnel de la MINUSS lors de ses patrouilles. La poursuite des tensions politiques, les

retards accusés dans le processus de paix, les combats et l'aggravation de la crise humanitaire, en particulier de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, conduisent d'autres civils à chercher refuge sur les sites de la MINUSS, ne permettent que des progrès limités pour ce qui est du retour et de la réinstallation des déplacés, et réduisent l'espace opérationnel dans des zones de conflit ouvert. La mobilisation politique croissante, les discours hostiles et les velléités de reprise des combats observés parmi les déplacés présents sur les sites de protection des civils de la MINUSS mettent en danger le caractère civil et la neutralité des sites.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>								<i>Total</i>	
I. Observateurs militaires									
Effectif approuvé 2018/19								242	
Effectif proposé 2019/20								242	
Variation nette								–	
II. Contingents									
Effectif approuvé 2018/19								16 758	
Effectif proposé 2019/20								16 758	
Variation nette								–	
III. Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2018/19								703	
Effectif proposé 2019/20								703	
Variation nette								–	
IV. Unités de police constituées									
Effectif approuvé 2018/19								1 320	
Effectif proposé 2019/20								1 320	
Variation nette								–	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total national</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
V. Personnel civil									
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2018/19	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Postes proposés 2019/20	–	–	3	2	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2018/19	–	1	3	3	3	10	30	8	48
Postes proposés 2019/20	–	1	3	3	3	10	30	8	48
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Section des secours, de la réintégration et de la protection									
Postes approuvés 2018/19	–	1	4	8	2	15	23	7	45
Postes proposés 2019/20	–	1	4	8	2	15	23	7	45
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Commandant(e) de la Force									
Postes approuvés 2018/19	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Postes proposés 2019/20	1	2	–	–	2	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2018/19	–	3	7	10	10	30	146	16	192
Postes proposés 2019/20	–	3	7	10	10	30	144	16	190
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2018/19	–	1	10	10	1	22	20	31	73
Postes proposés 2019/20	–	1	10	10	1	22	20	31	73
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) chef de la police									
Postes approuvés 2018/19	–	2	8	2	3	15	2	–	17
Postes proposés 2019/20	–	2	8	2	3	15	2	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	1	3	4	4	11
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	1	3	4	4	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	8	–	10	3	2	15
Postes proposés 2019/20	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	11	–	11
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(10)	–	(10)
Total partiel									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	8	–	10	13	2	25

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	8	–	10	14	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Groupe de la problématique femmes-hommes									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2018/19	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Postes proposés 2019/20	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2018/19	1	10	39	46	22	118	234	70	422
Postes proposés 2019/20	1	10	39	46	22	118	243	70	431
Variation nette	–	–	–	–	–	–	9	–	9
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(10)	–	(10)
Total, personnel civil									
Effectif approuvé 2018/19	1	10	39	46	22	118	244	70	432
Effectif proposé 2019/20	1	10	39	46	22	118	243	70	431
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Total, I–V									
Effectif approuvé 2018/19									19 455
Effectif proposé 2019/20									19 454
Variation nette									(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

49. Le tableau 4 récapitule les changements proposés pour la composante 1 (Protection des civils).

Tableau 4
Changements proposés : composante 1 (protection des civils)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Chefs des bureaux locaux	Transfert	(1)	AN	Destination : Division des affaires politiques (composante 4)
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission (composante 5)
Centre d'analyse conjointe de la Mission	Transformation	10	AN	
	Transformation	(10)	AN – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	
	Réaffectation	1	AN	Origine : Groupe des affaires juridiques (direction exécutive et administration)
Total		(1)		

Chefs des bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

50. Chacun des 10 bureaux locaux de la Mission répartis sur le territoire du Soudan du Sud est dirigé par un(e) chef qui est désigné(e) par le(la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et qui est le(la) plus haut(e) représentant(e) de l'ONU à l'échelon local. Les chefs des bureaux locaux veillent à ce que le mandat de la Mission soit exécuté conformément aux priorités de celle-ci et aux orientations stratégiques et politiques formulées par les hauts responsables. Pour l'exercice 2019/20, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques [adjoint(e) de 1^{re} classe] [administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national] à la Division des affaires politiques afin de renforcer la capacité d'analyse politique de la Mission compte tenu de la revitalisation de l'accord de paix. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) multilingue sur le terrain au Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission et de le transformer en poste d'assistant(e) au protocole.

Centre d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

51. Le Secrétaire général propose de transformer en postes 10 emplois de temporaire d'analyste adjoint(e) de l'information (administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national). Les titulaires (un(e) dans chaque bureau local), épaulent constamment la Mission, qui dispose grâce à eux de capacités renforcées en matière de perception de la situation et d'alerte rapide. Les renseignements qu'ils fournissent permettent à l'équipe dirigeante de la Mission de prendre des décisions éclairées. En outre, les titulaires aident le personnel de la Mission à mieux comprendre les populations locales et saisir la nature de leurs préoccupations. Privée de ces compétences, la Mission pourrait ne plus être en mesure d'établir des analyses précises de l'évolution de la situation sur le terrain et verrait de ce fait ses capacités en matière d'alerte précoce diminuer.

52. Il est proposé de réaffecter un poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe au Groupe des affaires juridiques et de le transformer en poste d'analyste adjoint(e) de l'information pour l'exercice 2019/20. Le(la) titulaire de ce poste serait chargé(e) de renforcer la capacité d'ensemble du Centre d'analyse conjointe de la Mission de suivre et d'analyser l'évolution des enjeux et des tendances d'ordre général ou plus particuliers touchant la sécurité à Djouba, ainsi que d'en rendre compte. Le Centre serait ainsi mieux à même de recueillir des informations et de prévoir l'évolution de la situation.

Composante 2 : surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

2.1.1 Nombre de cas confirmés de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2017/18 : 325 ; 2018/19 : 520 ; 2019/20 : 530)

2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

Produits

- Documentation et vérification approfondies des violations du droit international des droits de l'homme, des atteintes à celui-ci et des violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que repérage des signes avant-coureurs de violations des droits de l'homme par la conduite de missions d'enquête spécifiques, de missions et de patrouilles intégrées (de courte et de longue durée) et d'activités régulières de surveillance dans tout le pays
- Établissement des antécédents des auteurs présumés de violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays afin d'appliquer le principe de responsabilité et d'assurer le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme
- Élaboration et publication de 3 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud
- Fourniture d'un appui technique aux acteurs de la société civile, en particulier les responsables d'associations de femmes et de jeunes, les chefs religieux, les acteurs de la justice coutumière, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, visant à favoriser et à promouvoir une culture des droits de l'homme au moyen de 20 sessions de formation à l'intention des diverses parties prenantes dans les domaines de la surveillance du respect des droits de l'homme et des enquêtes y relatives, l'objectif étant de veiller à ce que les groupes vulnérables, notamment les femmes, soient protégés de la maltraitance et de la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits
- Protection des droits de l'homme des personnes privées de liberté, y compris les personnes condamnées à mort ou détenues pour des motifs politiques, grâce à l'organisation de visites hebdomadaires dans des lieux de détention publics ou gérés par l'opposition dans l'ensemble du pays et au maintien d'un dialogue avec les parties prenantes nationales concernées au moyen de 20 réunions consultatives et de 11 ateliers de sensibilisation à l'intention de ces parties prenantes, y compris les représentantes des femmes

- Fourniture d'un appui technique aux fins des mesures de réforme judiciaire visant à réduire le nombre de personnes détenues de façon prolongée ou arbitraire dans les prisons nationales, y compris par des mesures de substitution à la détention
- Appui à l'amélioration des connaissances et des compétences des juridictions de droit écrit et de droit coutumier, des forces de l'ordre et de la magistrature pour protéger, respecter et faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit au moyen d'activités de formation et de l'organisation de 10 ateliers de sensibilisation dans le pays
- Appui au renforcement des connaissances et des compétences des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et d'autres parties en matière de normes relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et les droits de l'enfant, au moyen de réunions de coordination et d'une concertation mensuelles et de l'organisation de 11 sessions de formation
- Surveillance des processus de justice transitionnelle et des mesures prises par les responsables gouvernementaux et les forces armées pour que chacun réponde de ses actes, et, à cette fin, fourniture continue d'une assistance, de conseils et d'un appui techniques aux institutions judiciaires de même qu'à d'autres institutions garantes de l'état de droit; communication d'informations, formulation de recommandations et organisation d'activités de sensibilisation, dont 10 ateliers, concernant les mécanismes de justice internationaux, régionaux et nationaux ainsi que l'administration de la justice, à l'intention des parties prenantes nationales et des représentants de la société civile concernés et visant à promouvoir le respect des normes internationales relatives aux garanties d'une procédure régulière, à la transparence et à l'indépendance de la justice ; organisation et tenue de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle
- Fourniture d'une assistance technique et de conseils d'experts et renforcement des partenariats avec la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et les organisations de la société civile, notamment les associations de femmes, les organisations de jeunes, les responsables locaux, les chefs religieux, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, en vue de renforcer leur capacité de surveillance et favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'exercice des libertés fondamentales par la tenue de 10 sessions de formation spécifiques, de 20 activités de sensibilisation et de 5 forums sur les droits de l'homme
- Fourniture d'un appui technique et de conseils d'experts aux mécanismes judiciaires, aux mécanismes de justice militaire et autres mécanismes institutionnels, ainsi qu'aux organisations de la société civile, afin de renforcer la lutte contre l'impunité, en particulier en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits
- Fourniture d'une assistance technique en vue de la création et de l'opérationnalisation de la Commission Vérité, réconciliation et apaisement
- Promotion du mandat de la MINUSS et sensibilisation à son impartialité, à ses activités, à ses réalisations et à ses réussites en matière de surveillance et de vérification du respect des droits de l'homme et de communication de l'information les concernant, par la production de publications et de contenus multimédias, dont des émissions de radio mensuelles et des vidéos
- Exécution d'activités visant à appuyer le Gouvernement et à l'inciter, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à suivre les cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit et des traités internationaux, à enquêter sur ces cas, à les vérifier et à en rendre compte
- Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence commise à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, organisation d'activités visant à sensibiliser les membres de la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice dans tous les États à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à veiller au respect de ces principes, et notamment à sensibiliser la Police nationale, l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et la magistrature aux droits de l'homme, au droit

international humanitaire et à la déontologie, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme

- Élaboration et lancement d'une campagne nationale de communication visant à sensibiliser le grand public et les organisations de la société civile à la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci : a) diffusion sur Radio Miraya de messages d'intérêt public et de 40 émissions axées sur les droits de l'homme ; b) sensibilisation des groupes vulnérables et du grand public au mandat de la Mission en matière de protection des civils contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et au rôle qu'elle joue dans le suivi et la vérification impartiaux de cette violence et dans l'établissement de rapports correspondants, grâce à l'organisation de 6 activités de sensibilisation et à la production de supports multimédias, dont 18 bulletins d'information et reportages au format numérique, 12 reportages audiovisuels et 5 albums photos ; c) organisation de 2 activités de sensibilisation et production de supports multimédias visant à mieux faire connaître la Journée de l'enfant africain et la Journée internationale des femmes, en mettant l'accent sur la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ceux-ci ; d) organisation et mise en œuvre dans 10 régions, par l'intermédiaire des bureaux locaux de la MINUSS, d'une campagne de sensibilisation multimédia à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ; e) contacts avec les médias, par le biais de conférences et de communiqués de presse et de la production de supports multimédias, en vue de faire connaître les rapports de la MINUSS et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud ; f) promotion du mandat de la Mission et sensibilisation à son impartialité, à ses activités, à ses réalisations et à ses réussites en matière de suivi et de vérification de la situation des droits de l'homme et d'établissement de rapports correspondants, par la production de supports multimédias, notamment des vidéos, des émissions de radio, des photographies et des produits liés aux médias sociaux
- Fourniture d'un appui technique visant à permettre le renvoi d'affaires aux autorités nationales, à garantir des conditions de détention adéquates dans les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations graves des droits de l'homme, et à donner suite aux allégations d'atteintes aux droits de l'homme qui auraient été commises dans les établissements gérés par l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud
- Fourniture d'un appui technique à l'établissement d'un système type de gestion des affaires permettant de suivre leur évolution dans l'ensemble du système judiciaire, le but étant notamment de détecter les détentions prolongées et arbitraires et d'améliorer l'efficacité et la coordination dans l'ensemble de la chaîne judiciaire

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Pas d'augmentation du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre (2017/18 : 160 ; 2018/19 : 200 ; 2019/20 : 200)

2.2.2 Rapports traitant des violences sexuelles et sexistes liées au conflit au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2017/18 : 2 ; 2018/19 : 6 ; 2019/20 : 6)

Produits

- Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui constituent un dispositif d'information permettant de détecter, de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation et la tenue de 3 séances de formation et de 6 réunions du groupe de travail sur lesdits arrangements afin de recueillir

des informations en vue d'élaborer 4 rapports trimestriels sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits, qui seront présentés au Siège de l'Organisation des Nations Unies

- Organisation et tenue avec des représentants des parties au conflit de 6 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Élaboration, en collaboration avec les acteurs concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, de directives visant à renforcer, à l'échelle du pays et des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées aux conflits, les prévenir et y répondre, ainsi que défendre le droit des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation pour de tels actes
- Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de 4 réunions du cadre de consultation mixte destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci
- Organisation, en concertation avec les organisations de la société civile concernées, de 12 activités de sensibilisation, dont 8 ateliers couvrant chacune des régions, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, afin de faire avancer la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits
- Fourniture d'un appui technique visant à sensibiliser les membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple aux mécanismes de contrôle interne et aux conséquences éventuelles des violences sexuelles liées aux conflits par le biais de 4 activités de sensibilisation, notamment des dialogues, des ateliers et des sessions de formation
- Promotion de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et des violences commises contre les enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et sur l'ensemble du territoire, grâce à l'organisation de 10 ateliers locaux et à la diffusion de 4 émissions sur Radio Miraya

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.3 Amélioration des mesures de prévention et création, par les principaux acteurs, d'un environnement protecteur en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, telles que l'association d'enfants à des forces ou groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2017/18 : 546 ; 2018/19 : 1 000 ; 2019/20 : 1 000)

2.3.2 Mesures concrètes prises en vue de la mise en œuvre intégrale ou partielle de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé des Forces sud-soudanaises de défense du peuple visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition de faire cesser les graves violations commises contre des enfants

Produits

- Activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés, et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé

- Établissement de rapports trimestriels sur les tendances relatives aux violations des droits de l'enfant (les notes horizontales globales) au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)
- Coordination des activités de protection de l'enfance en organisant 3 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme, à Djouba, avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance
- Organisation, au niveau national, de 2 ateliers à l'intention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de 2 séances de sensibilisation, tenues à Djouba, destinées aux acteurs et partenaires œuvrant à la protection de l'enfance, le but étant de consolider le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information concernant les atteintes et les violations graves commises contre des enfants; et tenue, dans les bureaux locaux de la Mission, de 19 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention de membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, ainsi que de représentants des autorités centrales et locales et d'organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui à l'exécution des ordres du commandement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des injonctions interdisant et criminalisant le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et suivi de l'exécution de ces ordres et injonctions, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité
- Fourniture d'une assistance technique aux fins de la conception et de la mise en place de services de réadaptation pour mineurs au sein de l'administration pénitentiaire sud-soudanaise, y compris pour les mineurs qui risquent d'être associés au conflit

Facteurs externes

Les parties au conflit s'emploient activement à mettre en œuvre l'Accord de paix; le nouvel ordre politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix ; les parties au conflit s'engagent sans réserve à libérer tous les enfants associés aux forces et aux groupes armés, notamment en mettant en œuvre un plan d'action et en autorisant l'accès sans entrave à leurs zones de cantonnement et à leurs casernes au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement des enfants soldats.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 2 (Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2018/19	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Postes proposés 2019/20	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2018/19	–	–	3	6	1	10	11	7	28
Postes proposés 2019/20	–	–	3	6	1	10	11	7	28
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Groupe de la problématique femmes-hommes									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Postes proposés 2019/20	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Postes proposés 2019/20	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	25	32	7	65	76	42	183
Effectif proposé 2019/20	–	1	25	32	7	65	76	42	183
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas dans lesquels des humanitaires ne peuvent se rendre, pour cause d'insécurité, dans les régions touchées par le conflit (2017/18 : 148 ; 2018/19 : 1 000 ; 2019/20 : 1 000)

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification d'itinéraire ont été menées ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies (2017/18 : 5 344 km; 2018/19 : 2 500 km; 2019/20 : 2 500 km)

Produits

- Mise en œuvre de plans d'action sur le terrain visant à améliorer l'accès des acteurs humanitaires grâce à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé, notamment à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS
- Repérage et déminage de 750 villes et villages sur des sites considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires ; vérification de toutes les aires de poser pour hélicoptères et pistes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution des missions par la MINUSS ; escorte des convois et

contrôle de la sécurité des routes visant à favoriser la liberté de circulation et la sécurité du personnel des membres de la MINUSS et des acteurs humanitaires

- 21 840 jours-personnes de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil Blanc pour faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites × 35 militaires par jour × 6 patrouilles par semaine × 52 semaines)
- Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales
- Organisation d'une campagne multimédia permanente à l'échelle nationale visant à promouvoir le mandat de la Mission et mettant particulièrement l'accent sur son impartialité, ses travaux et ses réalisations en matière de facilitation de l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, grâce à la production de contenus multimédia (50 bulletins d'information et reportages au format numérique, 20 reportages audiovisuels et 6 albums multimédias à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse, et 40 programmes de radio consacrés aux activités humanitaires menées en collaboration avec des ONG partenaires)

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

3.2 Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées et de la liberté de circulation

3.2.1 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou d'autres parties désignées, les biens et les installations à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS (2017/18 : 546 ; 2018/19 : 550 ; 2019/20 : 550)

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2017/18 : 229 ; 2018/19 : 230 ; 2019/20 : 230)

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires sensibilisés au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières organisées à la demande des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

Produits

- Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais portant sur le mandat de la MINUSS et les violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces, notamment les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'accord
- Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 9 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, la Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et les autres conventions internationales pertinentes

- Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée
- Diffusion aux parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles
- 895 968 jours de garde statique visant à assurer la sécurité de toutes les bases et tous les sites de la Mission (72 militaires par jour × 34 bases (soit 14 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 6 bases opérationnelles de compagnie, 2 bases d'opérations des bureaux locaux et 2 bases opérationnelles temporaires) × 366 jours)
- Action de plaider auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents aux frontières et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces

Facteurs externes

Les personnes déplacées continuent de respecter le caractère civil et impartial des sites de protection des civils; la situation économique a des répercussions sur la sécurité à l'intérieur et autour des sites de protection; la Police nationale sud-soudanaise participe au maintien de l'ordre à proximité des sites de protection; les autorités gouvernementales, les acteurs militaires et les groupes armés s'engagent sans réserve à respecter l'accord sur le statut des forces, la liberté de circulation et l'inviolabilité des sites de protection des civils de la MINUSS; les autorités locales s'entendent sur l'exécution de projets à effet rapide.

Tableau 6

Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Postes proposés 2019/20	–	–	2	6	–	8	5	5	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des secours, de la réintégration et de la protection									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	4	1	7	11	5	23
Postes proposés 2019/20	–	–	2	4	1	7	11	5	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	1	3	9	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	5	11	2	18	25	12	55

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Effectif proposé 2019/20	–	–	5	11	2	18	25	12	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès
4.1 Les institutions créées en vertu de l'Accord afin d'en suivre et d'en coordonner la mise en œuvre reçoivent l'appui voulu et s'acquittent de leur mandat.	<p>4.1.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2017/18 : 5 ; 2018/19 : 12 ; 2019/20 : 12).</p> <p>4.1.2 Les 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir et donnent rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu.</p> <p>4.1.3 Le Centre d'opérations conjoint de Djouba est entièrement opérationnel, conformément à l'Accord de paix.</p>

Produits

- Fourniture de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment au moyen de la participation à 12 réunions de la Commission
- Organisation de 14 réunions préparatoires avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, de 12 colloques avec les membres du corps diplomatique et de réunions périodiques avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'objet étant d'inciter la communauté internationale à offrir un appui systématique et concerté aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de l'Accord de paix
- Prestation de conseils, lorsque c'est nécessaire, dans le cadre de consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale : fourniture de bons offices aux parties pour le règlement des litiges, ainsi que d'un appui à l'élaboration de politiques nationales reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, ouvert aux femmes à tous les niveaux
- Fourniture de bons offices visant à favoriser la coopération et la concertation effectives et permanentes entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers visant à favoriser des processus de paix et de gouvernance durables et sans exclusive
- Organisation et tenue de 6 réunions et forums avec les représentants des partis politiques et les acteurs de la société civile, y compris d'associations de femmes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples acteurs de la sphère politique et de la société civile ; organisation de réunions mensuelles avec les parties prenantes sud-soudanaises, notamment les organisations de la société civile, les groupes confessionnels, les associations de promotion de la jeunesse, des droits des femmes et des handicapés, et les milieux universitaires, pour débattre de questions essentielles et favoriser un libre dialogue avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière à la vie politique

- Apport d'un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, y compris d'un appui opérationnel aux équipes de surveillance et de vérification, au moyen d'échanges quotidiens visant à coordonner les opérations ; tenue de réunions hebdomadaires de coordination pour examiner les questions y relatives
- Apport d'un appui aux activités des 12 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au moyen de 69 120 jours-personne de patrouille assurés par des équipes intégrées (12 équipes de 24 soldats à raison de 20 jours de patrouille par mois)
- Fourniture d'un appui, notamment sur les plans logistique et administratif et en matière d'hébergement, aux équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme
- Organisation d'une campagne de communication permanente à l'appui du processus de paix, consistant dans 14 activités de sensibilisation ciblant le grand public, les collectivités locales, les dirigeants communautaires et les représentants de la société civile, en particulier les organisations de femmes, et, à cet effet, production de matériel de promotion et de supports multimédias (80 bulletins d'informations ou reportages en format numérique, 40 reportages audiovisuels et 10 albums multimédias à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse), et la diffusion de 40 émissions radiophoniques interactives et en direct axées sur la paix et l'atténuation des conflits et, périodiquement, de messages d'intérêt public
- Organisation de 5 grandes manifestations publiques en faveur de la paix et de la réconciliation nationale (un concert, une représentation théâtrale et une rencontre sportive et éducative), afin de toucher un large public et de sensibiliser la population à l'Accord de paix
- Apport d'un appui, y compris d'un appui en matière de liaison, en vue de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment pour ce qui est de la concrétisation du Centre d'opérations conjoint de Djouba

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.2 Incorporation des dispositions de l'Accord dans la Constitution provisoire ainsi que dans sa version définitive, et modification de la législation, ou rédaction d'un texte de loi, à l'appui du programme de réforme d'ensemble, conformément à l'Accord

4.2.1 Adoption par le Gouvernement provisoire d'union nationale, au terme d'un processus inclusif et participatif, d'une constitution définitive

4.2.2 Accentuation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principaux responsables aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et la sensibilisation de la population

Produits

- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils, d'une assistance technique et d'un appui au Gouvernement provisoire d'union nationale aux fins de la conception, de l'étude et de la rédaction de textes de loi essentiels, allant dans le sens des réformes constitutionnelle et législative visées par l'Accord
- Fourniture de bons offices, de conseils et d'un appui aux fins de la création et du bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale
- Fourniture à la Commission nationale de révision constitutionnelle de conseils, d'une assistance technique et d'un appui, notamment pour ce qui est de l'intégration de la problématique hommes-femmes, afin qu'elle arrête le texte de la Constitution définitive
- Coordination, par l'intermédiaire d'une instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté à la révision de la Constitution, afin qu'il soit concerté et systématique

- Organisation de 4 ateliers auxquels participeront des membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle, visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la Constitution définitive
- Organisation de 6 tables rondes auxquelles participeront des groupes cibles de responsables sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'organisations de femmes ou de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction de la Constitution définitive et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation
- Tenue de 11 réunions ou ateliers en vue de fournir des conseils, une assistance technique et un appui au Parlement et aux organes de contrôle reconstitués pour favoriser le dialogue avec le public dans le contexte du processus de paix

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.3 Tenue, à l'issue de la période de transition, d'élections conformes aux normes internationales

4.3.1 La Commission électorale nationale est pleinement opérationnelle, y compris dans les divers États et comtés, et les préparatifs des élections se déroulent selon le calendrier dont toutes les parties prenantes sont convenues.

4.3.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections libres, équitables, crédibles, transparentes et ouvertes à tous.

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique
- Apport d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile
- Organisation de réunions avec des femmes engagées dans la vie politique et des groupes connexes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la mobilisation et la participation des femmes en politique
- Organisation de réunions hebdomadaires avec le Conseil de la Commission électorale et des représentants de ses services techniques afin de leur prêter appui et conseils quant à la mise en œuvre du calendrier électoral
- Fourniture de bons offices au moyen d'un dialogue politique et d'activités de sensibilisation auprès des autorités locales, de la Commission électorale nationale, des partis politiques et d'autres acteurs en vue d'atténuer le risque de violences liées aux élections

*Réalisation escomptée**Indicateur de succès*

4.4 Instauration d'un climat de sécurité grâce aux dispositions prises par le Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de régler effectivement les questions relatives à la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

4.4.1 Mise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix revitalisé et élaboration d'une feuille de route concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition

Produits

- Fourniture de bons offices pour faciliter et étayer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au moyen d'un dialogue suivi entre le Gouvernement provisoire d'union nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les institutions transitoires chargées de la sécurité
- Fourniture de conseils techniques aux institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix revitalisé pour appuyer la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité

Facteurs externes

Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et dispositifs visés dans l'Accord de paix et à respecter les délais fixés pour leur mise en place ; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles fassent l'objet de débats au sein d'instances ouvertes à tous ; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens nécessaires pour mener leurs activités de surveillance ; la Commission nationale de révision constitutionnelle et les dispositifs nécessaires à la préparation des élections sont mis en place et dotés de ressources adéquates.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix)

Catégorie									Total
I. Personnel fourni par des gouvernements									
Effectif approuvé 2017/18									78
Effectif proposé 2018/19									78
Variation nette									–
II. Personnel civil									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel Volontaires recruté des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>sur le plan national^a</i>	<i>Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	5	1	8	–	4	12
Postes proposés 2019/20	–	–	2	5	1	8	–	4	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2018/19	–	1	5	5	2	13	5	–	18
Postes proposés 2019/20	–	1	5	5	2	13	6	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	–	2	6	4	12
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	6	4	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2018/19					1	1	4	1	6

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2019/20					1	1	4	1	6
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Question consultative sur les questions d'état de droit									
Postes approuvés 2018/19	-	1	9	2	1	13	1	2	16
Postes proposés 2019/20	-	1	9	2	1	13	1	2	16
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel II									
Postes approuvés 2018/19	-	2	17	13	5	37	16	11	64
Postes proposés 2019/20	-	2	17	13	5	37	17	11	65
Variation nette	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2018/19									142
Effectif proposé 2019/20									143
Variation nette									1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

53. Le tableau 8 récapitule les changements proposés pour la composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix).

Tableau 8

Changements proposés : composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix)

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Division des affaires politiques	Transfert	1	AN	Transformation d'un poste de chef de bureau local
Équipe de la réforme juridique de la Section consultative sur les questions d'état de droit	Reclassement/ création	1	AN	Transformation d'un poste d'agent des services généraux en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Reclassement/ suppression	(1)	GN	
Total		1		

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

54. La Division des affaires politiques est chargée d'exercer un rôle de médiation en appui au Chef de la Mission et d'exécuter d'autres tâches visant à aider et à participer à la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment au moyen d'un dialogue politique stratégique avec les principales parties prenantes nationales sur la mise en

œuvre des aspects essentiels de l'Accord. Elle est également chargée d'encourager le dialogue de l'ONU avec les groupes d'opposition et les autres parties hors du Soudan du Sud, les entités régionales et l'ensemble de la communauté internationale concernant les modalités de mise en œuvre de l'Accord.

55. Les nombreux résultats découlant du processus de paix précédent et les résultats escomptés de l'Accord de paix revitalisé, notamment les conditions particulières de mise en œuvre, continueront d'entraîner une forte augmentation de la charge de travail de la Division du fait des activités de suivi et d'analyses qu'elle doit mener pour les hauts responsables des missions du fait de l'évolution constante de la situation opérationnelle et politique et des conditions de sécurité au Soudan du Sud. Cela nécessite une vaste opération de collecte d'informations visant à améliorer les systèmes d'alerte rapide et à éclairer les analyses politiques, et l'établissement de liens de coopération avec les principaux acteurs politiques et parties prenantes nationaux. Pour faire face à la charge de travail supplémentaire et répondre aux priorités organisationnelles, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques [administrateur recruté sur le plan national (adjoint de 1^{re} classe)] travaillant pour les chefs des bureaux locaux à la Division des affaires politiques.

Équipe de la réforme juridique de la Section consultative sur les questions d'état de droit

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

56. La Section consultative sur les questions d'état de droit, pour réaliser les objectifs politiques généraux de la Mission, met l'accent sur les cinq priorités stratégiques suivantes : a) la promotion du principe de responsabilité nationale, s'agissant en particulier de la violence sexuelle et sexiste ; b) la réparation des violations des droits de l'homme dont sont victimes les personnes en détention arbitraire prolongée ; c) le respect du droit au logement, à la terre et à la propriété pour favoriser le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des populations déplacées ; d) l'augmentation des possibilités de participation citoyenne à la vie politique ; e) la sécurisation des sites de protection des civils grâce à l'application claire et cohérente des politiques et des normes de l'ONU en matière de détention. L'accord de paix revitalisé a changé la portée des travaux de la Section consultative sur les questions d'état de droit, qui doit désormais mener des recherches sur un large éventail de questions relatives au droit sud-soudanais et sur les perspectives culturelles et sociales du système judiciaire. La Section examine les normes coutumières et la manière dont elles s'appliquent dans le système de justice classique et contribue à l'examen et à la compréhension des instruments juridiques et d'autres documents dans le contexte sud-soudanais. En outre, la Section doit désormais assurer la liaison avec les bureaux des services publics afin d'établir un dialogue avec les partenaires locaux et les acteurs au Siège et sur le terrain régulièrement et en temps voulu. La modification des fonctions et des responsabilités de la Section permet de pallier son manque de ressources et l'insuffisance de ses opérations en renforçant sa maîtrise du droit sud-soudanais et en facilitant les échanges avec ses interlocuteurs nationaux.

57. Compte tenu des changements susmentionnés, le Secrétaire général propose de reclasser un poste d'assistant d'équipe (GN) de l'Équipe de la réforme juridique chargée de la réforme du droit en poste de spécialiste des questions d'état de droit (AN). Ce reclassement consisterait dans la suppression d'un poste de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national et la création d'un poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. Le ou la titulaire de ce poste sera chargé(e) de fournir des conseils à la Section dans le domaine du droit sud-soudanais, qui seront très utiles à l'élaboration et à la rédaction de lois et de politiques,

notamment en ce qui concerne la loi foncière et la réglementation foncière en général. Il ou elle contribuera également à l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation et de directives à l'intention des acteurs du secteur judiciaire.

Composante 5 : appui

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables	<p>5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2017/18 : 79 % ; 2018/19 : ≥ 90 % ; 2019/20 : ≥ 90 %)</p> <p>5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 8,4 % ; 2018/19 : 8 % \pm 3 % ; 2019/20 : 8 % \pm 3 %)</p> <p>5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 26 % ; 2018/19 : ≥ 33 % ; 2019/20 : ≥ 35 %)</p> <p>5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017/18 : s.o. ; 2018/19 : s.o. ; 2019/20 : ≤ 101)</p> <p>5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2017/18 : s.o. ; 2018/19 : s.o. ; 2019/20 : ≤ 120)</p> <p>5.1.6 Score global sur le tableau de bord environnemental du Siège de l'ONU (2017/18 : s.o. ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100)</p> <p>5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 94 % ; 2018/19 : ≥ 85 % ; 2019/20 : ≥ 85 %)</p> <p>5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 55 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)</p> <p>5.1.9 Score global concernant l'indice de performance du Siège de l'ONU en matière de gestion du personnel (2017/18 : 1 840 ; 2018/19 : $\geq 1 800$; 2019/20 : $\geq 1 800$)</p>

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : s.o. ; 2018/19 : ≤20 % ; 2019/20 : ≤20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 95,4 % ; 2018/19 : ≥95 % ; 2019/20 : ≥95 %)

Produits

Amélioration de la qualité des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien de 27 aéronefs (8 avions et 19 hélicoptères)
- Réalisation de 19 873 heures de vol prévues (15 253 par des prestataires commerciaux et 4 620 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 27 aéronefs et 34 aérodromes et aires de poser pour hélicoptères

Budget, finance et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 197,3 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 835 civils (952 PI, 1 436 PN et 447 VNU), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 20 sites
- Exécution de 13 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 469 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 42 puits ou trous de sonde et 30 installations de traitement et de purification de l'eau) et de 80 stations d'épuration
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 10 bureaux locaux

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 55,2 millions de litres de carburant (20 689 125 litres pour les opérations aériennes, 87 349 pour les opérations maritimes ou fluviales, 4 046 698 pour les transports terrestres et 30 409 609 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 15 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 5 039 radios portatives, 2 828 radios mobiles pour véhicules et 416 radios fixes
- Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et d'échange de données (46 microterminaux VSAT, 36 centraux téléphoniques et 81 liaisons hertziennes), et gestion de 1 363 forfaits pour téléphone mobile par satellite
- Fourniture de 4 631 ordinateurs et de 490 imprimantes pour un effectif moyen de 5 517 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 067 ordinateurs et 238 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Gestion et maintenance de 41 réseaux locaux et étendus dans 41 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques, et production de 9 600 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (10 dispensaires de niveau I et 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [27 dispensaires de niveau I, 7 équipes médicales de l'avant, 7 hôpitaux de niveau I desservant les unités de police constituées et 6 hôpitaux de niveau II (y compris 2 établissements de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya), et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 195,9 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 26 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 391,7 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 023 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 703 membres de la Police des Nations Unies et 1 320 membres d'unités de police constituées) et de 78 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 43 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 17 sites

- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 16 146 membres des contingents et des unités de police constituées sur tous les sites de la MINUSS
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 17 019 militaires et policiers et 70 membres du personnel fourni par des gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 2 020 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 429 véhicules à usage spécial, 16 ambulances, 44 véhicules blindés et 581 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 5 115 véhicules appartenant aux contingents et de 10 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, sept jours sur sept, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission
- Fourniture d'une protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris 1 655 logements
- Organisation de 2 167 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant des formations, un suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de 7 centres proposant des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH et organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention du personnel de la Mission

Tableau 9

Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2018/19	–	1	7	10	24	42	21	8	71
Postes proposés 2019/20	–	1	8	11	27	47	24	11	82
Variation nette	–	–	1	1	3	5	3	3	11
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2018/19	–	1	15	7	40	63	84	18	165
Postes proposés 2019/20	–	1	15	7	40	63	87	26	176
Variation nette	–	–	–	–	–	–	3	8	11

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2018/19	–	1	17	30	99	147	337	101	585
Postes proposés 2019/20	–	1	18	31	104	154	338	101	593
Variation nette	–	–	1	1	5	7	1	–	8
Opérations logistiques (y compris technologies géospatiales, informatique et télécommunications)									
Postes approuvés 2018/19	–	1	20	28	139	188	484	171	843
Postes proposés 2019/20	–	1	18	26	131	176	478	165	819
Variation nette	–	–	(2)	(2)	(8)	(12)	(6)	(6)	(24)
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	34	149	185	125	–	310
Postes proposés 2019/20	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Variation nette	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(5)	(27)	(32)	–	–	(32)
Total partiel (Section de la sécurité et de la sûreté)									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	39	176	217	125	–	342
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2018/19	–	4	61	109	451	625	1 051	298	1 974
Postes proposés 2019/20	–	4	61	114	478	657	1 052	303	2 012
Variation nette	–	–	–	5	27	32	1	5	38
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(5)	(27)	(32)	–	–	(32)
Total (composante 5)									
Effectif approuvé 2018/19	–	4	61	114	478	657	1 051	298	2 006
Effectif proposé 2019/20	–	4	61	114	478	657	1 052	303	2 012
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	5	6

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes

58. On trouvera dans la figure ci-après un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure de la composante appui.

59. Comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, la Section des services généraux, qui comprenait le Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel et comptait 65 postes (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 11 SM, 1 AN, 28 GN et 17 VNUI) a été dissoute. Il est proposé de transférer 52 postes de la Section (2 P-4, 3 P-3, 10 SM, 1 AN, 22 GN et 14 VNUI) au Bureau du Responsable du pôle administratif – opérations (États), à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks, à la Section du génie et au Groupe de la gestion des logements qu'il est proposé de créer.

60. En outre, le Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel et huit de ses postes (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 GN et 3 VNUI) seront placés sous l'autorité directe du Bureau du Directeur de l'appui à la mission; le Groupe du courrier postal et ses quatre postes (agents des services généraux) seront placés sous l'autorité du Groupe de la gestion de l'information à la Section de l'analyse décisionnelle et de la conformité ; et il est proposé de supprimer un poste P-5.

61. S'agissant également de la composante appui, il est proposé de placer le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services et ses huit postes (1 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 GN et 1 VNUI) sous l'autorité de la Section de la gestion du matériel et des stocks.

Composante appui : modification proposée de l'organigramme

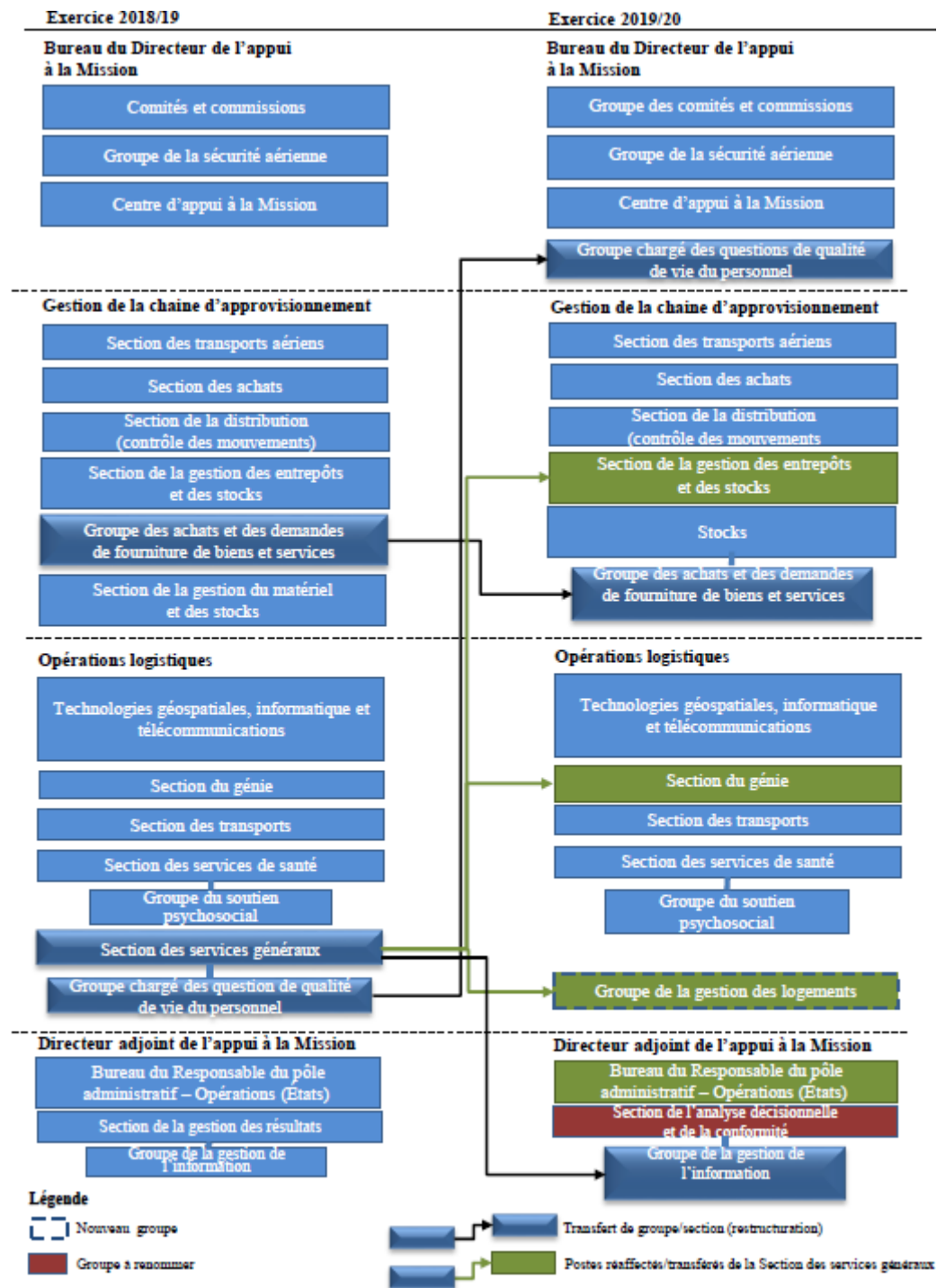


Tableau 10
Changements proposés : composante 5 (Appui), Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	Réaffectation	1	GN	Origine : secrétariat du chef de bureau local (composante 1)
Centre d'appui à la mission	Réaffectation	1	P-3	} Transformation d'un poste de spécialiste de la planification en poste de logisticien
	Réaffectation	(1)	P-3	
Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	8	1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 GN et 3 VNUI	Origine : Section des services généraux
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section des services généraux/Groupe du courrier et de la valise diplomatique
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section des transports
Total		11		

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

62. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission coordonne les dispositions d'ordre administratif et logistique nécessaires notamment pour les visiteurs de marque, ainsi que pour les visites effectuées dans la zone de la Mission. Le Bureau fournit également un appui pour les réunions, débats et forums de haut niveau organisés en dehors de la zone de la Mission. Compte tenu des efforts de relance du processus de paix au Soudan du Sud, il est à prévoir que le nombre de réunions augmentera à Addis-Abeba, où séjournent les représentants de haut niveau des missions de bons offices des Nations Unies qui participent au processus et où se tiennent la plupart des pourparlers de paix. Vu l'importance de ces réunions et les difficultés que pose leur organisation, surtout dans un délai très court, il est proposé de transformer un poste d'assistant multilingue sur le terrain en poste d'assistant au protocole chargé à plein temps de dispenser les services protocolaires nécessaires pour les réunions organisées à Addis-Abeba.

Centre d'appui à la mission

63. Le Centre d'appui à la mission assure la coordination de toutes les activités de soutien logistique avec les composantes appui, services organiques et personnel en tenue de la Mission, ainsi que des opérations menées par la Mission avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Pour renforcer la capacité du Centre de donner une image précise du soutien logistique opérationnel dans la zone

d'opérations de la Mission et de mettre en œuvre des mécanismes novateurs de collecte d'informations qui permettent de mieux apprécier la situation opérationnelle, il est proposé de transformer un poste de spécialiste de la planification en poste de logisticien. Cette transformation de poste vise également à fournir les compétences requises pour renforcer l'analyse opérationnelle des budgets, à donner suite aux observations des auditeurs dans les domaines de la logistique et de l'appui, en consultation avec la Division de l'appui à la mission, à rechercher les gains d'efficacité possibles dans l'ensemble des activités d'appui et à contribuer à l'élaboration à l'échelle de la Mission d'instructions permanentes sous la direction du Groupe des pratiques optimales.

Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel

64. Ce groupe est chargé de concevoir et de mettre en place des mesures et des installations de détente et de loisirs visant à améliorer le bien-être ainsi que les conditions de vie et de travail de l'ensemble du personnel de la Mission, ce qui contribuera également à atténuer les facteurs susceptibles d'engendrer des comportements inacceptables. Pour exécuter les tâches qui lui ont été confiées à Djouba et dans les neuf autres bureaux locaux, le Groupe s'emploie essentiellement à planifier et à mettre sur pied diverses activités récréatives et dispositifs logistiques destinés à faciliter la construction et l'entretien des équipements sociaux et le transport des fournitures dans la zone de la Mission, tout en fournissant un appui administratif à la gestion de ses fonds et marchés de biens et services liés au bien-être du personnel.

65. Le Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel, qui compte cinq postes de fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel (1 P-4, 1 P-3 et 3 VNU) et trois postes d'assistant aux questions de qualité de vie (1 SM et 2 GN) sera placé sous l'autorité directe du Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Ce transfert aidera à améliorer le bien-être du personnel de la Mission grâce aux directives et aux orientations du Bureau du Directeur, qui a une connaissance intime des différentes unités administratives de la Mission et de leurs perspectives, problèmes et besoins respectifs. De plus, il est proposé de transformer un poste d'assistant au courrier en poste d'assistant (qualité de vie) relevant de la Section des services généraux afin d'assurer les fonctions de gestion des marchés du Groupe, y compris les demandes de fourniture de biens et services, l'établissement de cahiers des charges et le suivi de l'exécution des commandes, et pour contribuer au soutien administratif et logistique fourni dans ce domaine. Pour l'exercice 2019/20, il est proposé de transformer un poste d'assistant (transports) relevant de la Section des transports en poste d'assistant (budget et finances) afin de doter le Groupe des ressources nécessaires pour suivre et enregistrer toutes les opérations financières et tenir des comptes exacts pour toutes les activités du Groupe.

Tableau 11

Changements proposés : composante 5 (Appui), Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de l'analyse décisionnelle et de la conformité	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	4	GN	Origine : Section des services généraux

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Responsable du pôle administratif – opérations (États)	Réaffectation	6	VNU	Origine : Section des services généraux
	Transfert	2	VNU	Origine : Section des services généraux
	Réaffectation	4	GN	} Transformation d'un poste d'assistant multilingue sur le terrain en poste d'assistant administratif
	Réaffectation	(4)	GN	
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Section du génie
Total		11		

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 8 postes

Section de l'analyse décisionnelle et de la conformité (ancienne Section de la gestion des résultats)

66. La Section de la gestion des résultats a été créée au cours de l'exercice 2014/15 pour assurer la coordination et le suivi des principaux indicateurs de résultats liés au contrôle de la gestion et à la prise de décisions afin d'optimiser les résultats des sections relevant de la Division de l'appui à la mission. En outre, la Section est chargée de prendre toutes les initiatives de gestion du changement nécessaires pour coordonner la mise en œuvre des nouveaux systèmes ou modes de fonctionnement, la formation, l'amélioration des processus et l'adoption des pratiques optimales. Elle est également chargée : a) de donner suite de manière exhaustive aux résultats des audits ; de surveiller et d'assurer l'application des principales recommandations des auditeurs et de faire rapport à ce sujet ; et de mettre en œuvre le programme de gestion du risque institutionnel ; b) de veiller à ce que la Mission respecte les politiques, les directives et les pratiques optimales concernant l'environnement ainsi que la sécurité et la santé au travail, et d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de gestion de la sécurité et de la santé du personnel de la Mission ; et c) de mettre en œuvre le programme de gestion de l'information de la Mission, en veillant notamment au respect des politiques, directives et pratiques optimales applicables en la matière. Afin de refléter pleinement les responsabilités actuelles de la Section, elle sera renommée Section de l'analyse décisionnelle et de la conformité.

67. Dans le cadre de la restructuration de la Mission, y compris la dissolution de la Section des services généraux, le Groupe du courrier et de la valise diplomatique, qui compte quatre postes d'assistant au courrier (agent des services généraux), relèvera du Groupe de la gestion de l'information au sein de la Section de l'analyse décisionnelle et de la conformité. Cette restructuration garantira que la gestion de la correspondance écrite est assurée de manière intégrée avec celle de toutes les autres informations de la Mission pour lui permettre d'exécuter son mandat.

Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)

68. Le Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) gère les activités d'appui à l'exécution du mandat de la Mission dans les bureaux locaux. Pour

l'exercice 2019/20, le Secrétaire général propose d'accroître l'effectif de la Mission de huit postes d'assistant (gestion des installations) (Volontaire des Nations Unies), au Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États), grâce à la réaffectation de cinq postes d'assistant chargé des services généraux et d'un poste d'assistant (gestion de l'information) de la Section des services généraux et au transfert de deux postes d'assistant (gestion des installations) de la même Section. Après la dissolution de la Section des services généraux, les titulaires de ces postes assureront toutes les activités de l'ancienne Section dans les bureaux locaux et leurs bases d'opérations à Bentiu, Bor, Malakal, Wau, Torit, Kuajok, Aweil et Rumbek. Ces fonctions concernent la gestion de la base de données en ligne sur les logements, les services de conférence, le courrier et la valise diplomatique ainsi que les programmes de gestion de l'information (dossiers et archives) et de formation dans ce domaine, et appuient activement les politiques environnementales de la Mission. En outre, il est proposé de réaffecter quatre postes d'assistant multilingue sur le terrain en tant que postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). La réaffectation de ces postes aux bureaux locaux de Malakal, Bentiu, Kuajok et Yambio permettra d'améliorer les services de gestion et d'appui administratif au personnel de la Mission dans ces bureaux. Enfin, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant multilingue sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national) en tant que poste de maçon à la Section du génie afin de renforcer les capacités de maçonnerie pour les projets techniques au bureau de Pibor.

Tableau 12

Changements proposés : composante 5 (Appui), Gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	8	1 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 GN et 1 VNUI	Rattachement hiérarchique précédent : Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	(8)	1 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 GN et 1 VNUI	Nouveau rattachement hiérarchique : Section de la gestion du matériel et des stocks
Section de la gestion du matériel et des stocks	Réaffectation	1	GN	Origine : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
Section des achats	Réaffectation	2	GN	} Changement de fonctions Fonctions précédentes : assistant(e)s d'équipe ; Nouvelles fonctions : assistant(e)s aux achats
	Réaffectation	(2)	GN	
Section de la distribution (Contrôle des mouvements)	Transfert	2	GN	} Origine : bureau de Nairobi Destination : bureaux de Mombasa et de Djouba
	Transfert	(2)	GN	
	Transfert	1	SM	} Origine : bureau d'Entebbe Destination : bureau de Djouba
Transfert	(1)	SM		
Section de la gestion des entrepôts et des stocks	Réaffectation	8	1 P-4, 1 P-3, 5 SM et 1 AN	Origine : Section des services généraux

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Section de la gestion du matériel et des stocks
Total		8		

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services

69. Le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services facilite la centralisation de la gestion et du contrôle du plan d'acquisition de la Mission. Pendant l'exercice 2018/19, la Mission a placé le Groupe sous l'autorité du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour l'exercice 2019/20, afin de renforcer les liens entre la planification des achats, l'approvisionnement et la livraison des biens, et pour améliorer les méthodes de gestion et de suivi des biens, le Groupe sera placé sous l'autorité de la Section de la gestion du matériel et des stocks. Il est constitué de huit postes : deux postes de spécialiste de la planification des acquisitions (1 P-3 et 1 P-4), un poste de fonctionnaire chargé des demandes de fourniture de biens et services (agent du Service mobile), quatre postes d'assistant aux demandes de fourniture de biens et services (2 SM, 1 GN et 1 VNUI) et un poste d'assistant à la planification des acquisitions (agent du Service mobile).

Section de la gestion du matériel et des stocks

70. La Section de la gestion du matériel et des stocks supervise l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'acquisition de la Mission, analyse et contrôle les inventaires, renforce l'application du principe de gestion responsable du matériel appartenant aux Nations Unies et assure la gestion quotidienne du matériel sur le terrain conformément à la stratégie de gestion du matériel et aux principes directeurs de l'ONU concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Compte tenu des nouveaux besoins liés à la gestion des biens et matériaux, comme la réalisation de tests de dépréciation et le contrôle des stocks qui ont une grande valeur d'usage mais ne peuvent être comptabilisés dans les états financiers, il devient de plus en plus nécessaire de renforcer les fonctions de gestion du matériel de la Section. À cet égard, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés en tant que poste d'assistant (gestion du matériel) (agent des services généraux) à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks.

Section des achats

71. Il est proposé, pour l'exercice 2019/20, de réaffecter deux postes d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'équipe de l'appui administratif de la Section des achats et d'en faire des postes d'assistant aux achats. Les titulaires de ces postes exercent actuellement des fonctions directement liées aux achats, qui impliquent davantage de responsabilités que celles normalement confiées aux assistants d'équipe, notamment le suivi des transactions dans le module de gestion des relations avec les fournisseurs sous Umoja ; le suivi, en partenariat avec les parties intéressées, des biens et des services devant être fournis à la Mission ;

la réalisation d'études de marché ; la diffusion, sur le site Web de l'Organisation (plus spécifiquement sur les pages consacrées à l'approvisionnement) et celui de la MINUSS, ainsi que dans les médias locaux, des critères à respecter pour la participation aux invitations à soumissionner et aux appels d'offre ; l'élaboration de dossiers d'appel d'offres qui tiennent compte de la nature des besoins de la Mission ; la soumission des documents pertinents aux comités d'évaluation technique et financière ; la préparation et l'analyse des offres sur la base des données fournies dans les devis et les soumissions.

Section de la distribution (contrôle des mouvements)

72. La Section de la distribution (contrôle des mouvements) est chargée de coordonner le transport du personnel et des marchandises dans la zone d'opérations de la Mission. Puisque l'Organisation a cessé d'affréter des vols entre Djouba et Nairobi en mai 2018 et que la demande de services de transport a diminué à Nairobi, la Mission cessera d'offrir des services de contrôle des mouvements à Nairobi et transférera deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) : un au bureau de liaison de Mombasa et un au Groupe du transport en groupage à Djouba. Le bureau de liaison de Mombasa a enregistré une multiplication des chargements transitant par le port de Mombasa en raison de l'augmentation du nombre d'agents en tenue déployés dans la région. Le Groupe du transport en groupage à Djouba a lui aussi vu sa charge de travail augmenter, la hausse du nombre des rotations et des déploiements du personnel ayant entraîné une augmentation du volume des chargements à gérer.

73. Le Groupe de l'assurance qualité relevant de la Section fournit des orientations sur les questions de qualité et effectue des inspections périodiques pour s'assurer que les règlements applicables sont respectés. Le Groupe est également responsable de la formation relative aux opérations de contrôle des mouvements, ainsi que de la formation obligatoire relative au respect des règlements de l'Association du transport aérien international. Il est proposé, pour renforcer les capacités du Groupe, de transférer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) d'Entebbe à Djouba. Ce transfert ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur les opérations de la Mission dans la région, car le nombre de militaires passant par Entebbe dans le cadre de la relève des contingents a diminué.

Section de la gestion des entrepôts et des stocks

74. La Section de la gestion des entrepôts et des stocks est chargée d'assurer, dans les délais prescrits, l'acheminement, le stockage et la distribution de biens tels que le carburant, les rations, le matériel, les matériaux de construction et les fournitures générales, dans l'ensemble de la Mission. Le Secrétaire général a proposé de créer une Cellule de l'approvisionnement général au sein de la Section en y réaffectant trois postes de la Section des services généraux : un agent des services généraux qui deviendra un fonctionnaire de l'approvisionnement (P-4), un traducteur qui deviendra un fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) et un fonctionnaire d'administration (adjoind de 1^{re} classe) qui deviendra un spécialiste de l'approvisionnement (adjoind de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national). La Cellule sera chargée d'établir des plans d'acquisition et de gestion de la demande pour les fournitures générales, d'établir les projets de budget correspondants en s'appuyant sur l'expérience des années précédentes en matière de demande et en tenant compte des besoins prévus de la Mission, et de contrôler la consommation de biens, notamment en examinant et en optimisant le niveau des stocks. Elle se coordonnera avec le Groupe de la gestion des biens pour ce qui est des questions relatives à la gestion des biens conformément aux règles et normes en vigueur.

75. Il est également proposé de réaffecter cinq postes d'assistant chargé des services généraux de la Section des services généraux en tant qu'assistant aux fournitures (agent du Service mobile) (4 postes) et qu'assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) (1 poste). Il est nécessaire de déployer quatre assistants aux fournitures à Djouba, Bor et Bentiu pour aider à la gestion des entrepôts, la charge de travail ayant augmenté à cause de l'accroissement du nombre d'agents en tenue sur place et du passage de Galileo à Umoja. La réaffectation vise à améliorer le respect du principe de responsabilité, à faire augmenter le nombre d'inventaires physiques obligatoires et à atteindre les objectifs fixés dans les indicateurs clés de résultats.

76. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant à la gestion des carburants pour renforcer les capacités de la Cellule de prévention de la fraude et des pertes, d'exploitation du système électronique de gestion des carburants et de formation des pays fournisseurs de contingents. Pour prévenir les cas de fraude, la cellule surveille la consommation de carburant au moyen du système électronique de gestion des carburants, dans lequel sont enregistrées et traitées plus de 11 000 transactions chaque mois. Elle forme également le personnel militaire à la gestion du carburant, à la comptabilisation des dépenses connexes et à l'utilisation du système électronique de gestion des carburants. Pour l'exercice 2019/20, le Secrétaire général propose également de réaffecter un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent des services généraux recruté sur le plan national) en tant qu'assistant (gestion du matériel).

Tableau 13

Changements proposés : composante 5 (Appui), Opérations logistiques

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des services généraux	Suppression	(1)	P-5	
	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	(8)	1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 GN, 3 VNU	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Restructuration sans incidence sur les postes et emplois	(4)	GN	Destination : Section de l'analyse et de la conformité
	Réaffectation	(6)	VNU	Destination : Section du Responsable du pôle administratif – opérations (États)
	Transfert	(2)	VNU	Destination : Section du Responsable du pôle administratif – opérations (États)
	Réaffectation	(8)	1 P-4, 1 P-3, 5 SM, 1 AN	Destination : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
	Réaffectation	(23)	1 P-3, 16 GN, 6 VNU	Destination : Groupe de la gestion des hébergements

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transfert	(4)	1 P-3, 2 SM, 1 GN	Destination : Groupe de la gestion des hébergements
	Réaffectation	(7)	1 P-4, 1 SM, 5 GN	Destination : Section du génie
	Transfert	(1)	SM	Destination : Section du génie
Groupe de la gestion des hébergements	Création	1	P-4	
	Réaffectation	23	1 P-3, 16 GN, 6 VNU	Origine : Section des services généraux
	Transfert	4	1 P-3, 2 SM, 1 GN	Origine : Section des services généraux
Section du génie	Réaffectation	7	1 P-4, 1 SM, 5 GN	Origine : Section des services généraux
	Transfert	1	SM	Origine : Section des services généraux
	Réaffectation	3	GN	Origine : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	Réaffectation	1	GN	Origine : Section du Responsable du pôle administratif – opérations (États)
	Réaffectation	3	VNU	Origine : Section des transports
	Création	5	VNU	
Section des transports	Réaffectation	(3)	VNU	Destination : Section du génie
	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Transfert	2	SM	} D'Entebbe aux bureaux de Djouba et Bor
	Transfert	(2)	SM	
	Réaffectation	(3)	GN	
Total		(24)		

Opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 6 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes

Section des services généraux

77. La Section des services généraux avait pour rôle de fournir un appui dans les domaines de la gestion et de l'entretien des bureaux et des logements de la Mission, du suivi des contrats de services pour l'entretien des camps, de la distribution du

courrier et des valises diplomatiques et de l'administration des services liés au bien-être du personnel de la Mission. Compte tenu des efforts croissants déployés par l'Organisation pour décentraliser les fonctions et responsabiliser davantage les directeurs de programme, la MINUSS a procédé à un examen de la Section des services généraux, à l'issue duquel elle a recommandé une reconfiguration et une restructuration de la Section visant à rendre les opérations de la Mission plus efficaces et plus efficientes et à réduire les doubles emplois dans les fonctions pertinentes actuellement exercées par la Section. En conséquence, la Section des services généraux a été dissoute et ses attributions ont été confiées à d'autres sections de la Mission, qui les ont intégrées à leurs attributions existantes. À cet égard, le Secrétaire général a proposé la suppression d'un poste de Chef de section (P-5). En outre, les sections, groupes et bureaux auxquels seront réaffectés des postes de la Section sont indiqués dans le graphique mentionné au paragraphe 58 et dans les tableaux consacrés aux changements proposés en matière d'effectifs.

Groupe de la gestion des hébergements

78. Suite à la dissolution de la Section des services généraux, la Mission créera un Groupe de la gestion des hébergements, qui sera chargé de la gestion des logements offerts au personnel de la Mission. Le Groupe sera chargé d'attribuer les logements et de tenir un registre de ceux qui sont occupés, de gérer les déductions de loyer et d'effectuer le suivi des recouvrements. Il collaborera avec les parties prenantes concernées, notamment la Section des ressources humaines, la Section des finances et du budget, le Bureau du Directeur de l'appui à la mission et le Centre de services régional d'Entebbe, pour faire en sorte que les données recueillies soient exactes et que les occupants des logements proposés par la Mission reçoivent en temps voulu des appels de loyer libres d'erreurs. Le Groupe devra faire en sorte d'éviter les retards dans l'application de la retenue pour logement subventionné et les retenues et facturations rétroactives. Compte tenu du nombre de logements dont la Mission dispose actuellement et du taux de rotation élevé du personnel en tenue, il importe de mettre en place des systèmes efficaces et de recourir à du personnel compétent pour gérer le portefeuille de logements.

79. Le Groupe comprendra 28 postes et emplois de temporaire, dont un nouveau poste de Chef de groupe (P-4) dont le titulaire sera chargé de diriger et gérer le Groupe. Comme pour les autres missions, le Secrétaire général compte sur le fait que la MINUSS bénéficiera d'un engagement renouvelé en faveur de la décentralisation des pouvoirs à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de l'initiative visant à mieux faire coïncider les responsabilités liées à la gestion des ressources et celles relatives à l'exécution du mandat, le Secrétaire général a noté, dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, que, pour que cette délégation de pouvoir du Siège aux missions s'accompagne d'un transfert des capacités connexes, six postes d'administrateur devaient être supprimés à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions pour permettre la création d'un nombre de postes équivalent dans plusieurs missions de grande envergure opérant dans des environnements des plus complexes (*A/72/790/Rev.1*, par. 17 et 177). La création d'un poste de la classe P-4 permettra à la MINUSS de tirer parti des mesures prises pour donner davantage de moyens d'action aux missions, mais aussi de conserver la maîtrise de ses ressources.

80. Le Secrétaire général a également proposé la réaffectation au sein du Groupe de 23 postes et emplois de temporaire de la Section des services généraux, à savoir : 1 poste de spécialiste de la gestion des marchés qui deviendrait un poste de comptable (P-3) ; 2 postes d'assistant aux questions de qualité de vie qui deviendraient des postes d'assistant au budget et aux finances (agent des services généraux recruté sur

le plan national); 13 postes d'assistant chargé des services généraux, 1 poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national), 5 emplois de temporaire d'assistant chargé des services généraux et 1 emploi de temporaire de spécialiste des questions de qualité de vie du personnel (Volontaire des Nations Unies), qui deviendraient 20 postes d'assistant (gestion des installations). En outre, il est proposé de transférer au Groupe quatre postes de la Section des services généraux, à savoir deux postes de spécialiste de la gestion des installations (1 P-3 et 1 SM) et deux postes d'assistant administratif (1 SM et 1 GN).

Section du génie

81. La Section du génie est chargée de la construction et de l'entretien des installations et de l'infrastructure de la Mission, de l'approvisionnement des camps en électricité et en eau et de l'élimination des déchets conformément aux directives relatives à l'environnement. Au cours de l'exercice 2019/20, la Mission transférera le Groupe de l'entretien des locaux de la Section des services généraux à la Section du génie, ce qui facilitera le dialogue entre les clients et le prestataire de services. À cet égard, il est proposé de réaffecter sept postes de la Section des services généraux à la Section du génie, à savoir un poste de spécialiste de la gestion des installations qui deviendrait un poste d'ingénieur (P-4), un poste d'assistant chargé des services généraux qui deviendrait un poste d'assistant (gestion des installations) (agent du Service mobile) et cinq postes d'assistant chargé des services généraux qui deviendraient des postes d'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également proposé de transférer un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent du Service mobile) de la Section des services généraux à la Section du génie. En outre, pour renforcer les capacités du Groupe de l'entretien des locaux, il est proposé de réaffecter trois postes d'assistant aux systèmes d'information, qui deviendraient des postes d'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

82. Comme indiqué plus haut, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant multilingue sur le terrain (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du Responsable du pôle administratif – opérations (États) à un poste de maçon à la Section du génie afin de renforcer les capacités de maçonnerie pour les projets techniques au bureau de la Mission à Pibor. La Mission effectue actuellement des travaux divers à Pibor, notamment la construction de nouveaux logements, la réparation et l'entretien de chemins piétons et des installations du camp, la construction de socles de béton pour les groupes électrogènes et de l'équipement de traitement des eaux usées et d'épuration des eaux, et l'installation de systèmes de drainage et de buses. Pour répondre à cette demande, la Section a besoin d'un maçon qualifié et compétent capable de faire un travail de qualité à Pibor.

83. Il est proposé de réaffecter trois postes de Volontaire des Nations Unies (2 postes d'assistant aux transports et 1 poste de technicien automobile) de la Section des transports à la Section du génie pour l'exercice 2019/20. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des questions d'environnement pour aider à concevoir, mettre en place et coordonner des programmes de sensibilisation à l'écologie, intégrés notamment à la formation initiale du nouveau personnel des missions, et pour lancer des programmes de sensibilisation du personnel des missions et des communautés locales à l'environnement. Il est également proposé de créer un emploi de temporaire d'analyste de la qualité de l'eau dont le ou la titulaire serait chargé(e) de veiller à ce que l'eau fournie au personnel de la Mission soit conforme aux directives de l'Organisation mondiale de la santé, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des initiatives d'assurance de la qualité, notamment des analyses physiques, chimiques et bactériologiques de l'eau dans les systèmes d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées dans toute la zone de la

Mission. Enfin, il est proposé de créer un emploi de temporaire d'ingénieur électricien à la base de la Mission à Bentiu afin de fournir des services d'orientation technique et de supervision aux électriciens et de contrôler la fourniture de services par les prestataires.

84. Il est proposé de créer cinq postes de Volontaire des Nations Unies pour fournir l'appui nécessaire à la Section et la doter des compétences techniques voulues. Il est proposé de créer un poste de technicien (groupes électrogènes) à la base de la MINUSS à Bentiu afin de doter la Mission des capacités nécessaires pour installer un réseau électrique et un système d'éclairage du périmètre, pour des questions de sécurité, dans son camp et sur le site de protection des civils. Il est proposé de créer deux emplois de temporaire d'ingénieur (eau et assainissement), l'un à Bor et l'autre à Djouba, dont les titulaires seraient chargés de faire en sorte que le personnel de la Mission dispose en permanence d'eau salubre et que l'évacuation des eaux usées se fasse en toute sécurité, notamment en entretenant et en gérant les installations de traitement des eaux et des eaux usées. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de technicien chauffage, ventilation et climatisation à Djouba, dont le titulaire serait chargé de gérer et entretenir ce type de matériel dans la Mission. Il est proposé de créer un emploi de temporaire d'assistant administratif pour permettre à la Section de mieux s'acquitter des tâches administratives et de gestion des ressources humaines liées au recrutement, à la prorogation des contrats, aux états de présence, à l'assistance et à la gestion des tableaux d'effectifs et des dossiers.

Section des transports

85. La Section des transports est chargée de coordonner l'ensemble des transports de surface et des transports terrestres de la Mission. Comme indiqué plus haut, il est proposé de réaffecter à la Section du génie trois postes de Volontaire des Nations Unies, à savoir deux d'assistant aux transports et un de technicien véhicules. De plus, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant aux transports en tant qu'assistant au budget et aux finances au sein du Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel.

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

86. Pour l'exercice 2019/20, il est proposé de transférer deux postes d'assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile) depuis Entebbe, l'un à Djouba et l'autre à Bor, afin de les rapprocher des utilisateurs finals. À Djouba, le titulaire du poste fournira des services d'appui de base aux utilisateurs de services informatiques et de communication de la Mission. Dans le bureau local de la Mission à Bor, il est prévu que le ou la titulaire du poste supervise les systèmes informatiques et de communication, dans ledit bureau local et dans la base d'opérations de Pibor.

87. Comme mentionné plus haut, il est proposé de réaffecter trois postes d'assistant aux systèmes d'information à la Section du génie en tant qu'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national), afin de renforcer les capacités d'appui du Groupe de l'entretien des locaux.

Tableau 14

Changements proposés : composante 5 (Appui), Section de la sécurité et de la sûreté

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la sécurité et de la sûreté	Transformation	32	P-3 et SM	
	Transformation	(32)	P-3 et SM-PT	
	Réaffectation	(1)	SM	Réaffectation en tant qu'assistant au budget et aux finances
	Réaffectation	1	SM	Réaffectation d'un agent responsable de la sécurité
Total		—		

Section de la sécurité et de la sûreté*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

88. Le Secrétaire général a proposé de transformer en postes 32 emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 4 administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité (P-3), 1 spécialiste de la sécurité incendie (P-3) et 27 agents responsables de la sécurité (agents du Service mobile). Il avait été décidé de créer des emplois de temporaire car il n'était pas prévu que la situation de sécurité dans les sites de protection des civils évolue au point de requérir une attention permanente. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle sur le terrain, il est nécessaire de maintenir et de renforcer les mesures prises pour garantir la sécurité et éviter les incendies dans ces sites. Il est essentiel que les entités de l'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires qui travaillent dans les sites de protection des civils bénéficient d'une protection permanente et que les agents de sécurité recrutés au niveau local et affectés aux points d'accès soient supervisés.

89. Il est également proposé de réaffecter un poste d'agent responsable de la sécurité en tant qu'assistant au budget et aux finances. Cette réaffectation vise à doter la Section de capacités en matière de budgétisation et de gestion financière, notamment en ce qui concerne l'établissement du budget et le suivi des dépenses connexes, le traitement des procédures d'achat de biens et services et la gestion des marchés relatifs aux services et au matériel de sécurité.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	8 636,8	8 824,6	9 973,9	1 149,3	13,0
Contingents	425 000,4	462 346,7	494 066,5	31 719,8	6,9
Police des Nations Unies	28 835,3	27 622,6	29 514,0	1 891,4	6,8
Unités de police constituées	31 859,1	33 614,0	33 812,8	198,8	0,6
Total partiel	494 331,6	532 407,9	567 367,2	34 959,3	6,6
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	184 348,6	185 783,7	199 719,3	13 935,6	7,5
Personnel recruté sur le plan national	69 531,1	57 831,5	64 676,0	6 844,5	11,8
Volontaires des Nations Unies	21 158,7	21 966,9	22 559,1	592,2	2,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 617,5	6 225,0	1 085,6	(5 139,4)	(82,6)
Personnel fourni par des gouvernements	2 795,7	3 221,5	3 051,9	(169,6)	(5,3)
Total partiel	285 451,6	275 028,6	291 091,9	16 063,3	5,8
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	211,7	606,6	373,8	(232,8)	(38,4)
Voyages	4 165,8	3 985,7	4 046,4	60,7	1,5
Installations et infrastructures	95 900,4 ^a	85 681,8	111 380,4	25 698,6	30,0
Transports terrestres	11 327,3	9 591,4	12 968,3	3 376,9	35,2
Opérations aériennes	116 311,0	129 426,3	118 456,5	(10 969,8)	(8,5)
Opérations maritimes ou fluviales	2 892,9	560,6	2 064,7	1 504,1	268,3
Communications et informatique	33 335,8 ^b	29 247,5	30 518,5	1 271,0	4,3
Santé	1 300,0	2 153,9	1 958,7	(195,2)	(9,1)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	64 093,8 ^c	55 070,1	55 607,9	537,8	1,0
Projets à effet rapide	999,8	1 200,0	1 500,0	300,0	25,0
Total partiel	330 538,5	317 523,9	338 875,2	21 351,3	6,7
Montant brut	1 110 321,7	1 124 960,4	1 197 334,3	72 373,9	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	26 801,1	22 579,3	24 971,7	2 392,4	10,6
Montant net	1 083 520,6	1 102 381,1	1 172 362,6	69 981,5	6,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 110 321,7	1 124 960,4	1 197 334,3	72 373,9	6,4

^a Les dépenses comptabilisées au titre des installations et infrastructures se sont élevées à 95 536 400 dollars. Il y a été ajouté 364 400 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018-19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^b Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (14 707 600 dollars) et de l'informatique (18 628 200 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^c Les dépenses comptabilisées au titre des fournitures, des services et du matériel divers se sont élevées à 64 457 800 dollars. Le montant de 364 400 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018-19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

90. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 130,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	75 899,8
Total	77 030,1

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 65,7 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

91. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Communications et informatique	865,5	Achèvement de la reconfiguration du système satellitaire de la Mission et mise à niveau du matériel afin d'accroître les gains d'efficience liés aux services centralisés fournis par l'intermédiaire de la Base de soutien logistique des Nations Unies, ce qui permettra de réduire les frais afférents à la location du répéteur de satellite
Opérations aériennes	1 100,3	Pour l'exercice 2019/20, la MINUSS ne renouvellera pas le contrat d'un avion CRJ-200, dont les frais d'exploitation annuels s'élevaient à 3 505 000 dollars. Cet appareil sera remplacé par un Embraer ERJ-145, qui sera utilisé par la FISNUA et la MINUSS. La part des dépenses prise en charge par la MINUSS au titre de ce nouvel accord s'élèvera à 2 404 700 dollars pour l'exercice.
Total	1 965,8	

D. Taux de vacance

92. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	24,8	20,0	9,5
Contingents	19,8	16,0	10,5
Police des Nations Unies	13,8	13,0	7,0
Unités de police constituées	22,1	17,0	13,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	8,4	9,0	7,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	6,4	8,0	5,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,1	5,0	5,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	10,5	10,7	11,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	–	–	–
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	9,4	15,0	–
Personnel recruté sur le plan national	10,0	10,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	7,7	5,0	10,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

93. Les coefficients délais de déploiement proposés pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux d'occupation actuels et des projections de déploiement pour l'exercice 2019/20.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

94. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 155 364 100 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	93 643,7	6 350,2	99 993,9
Soutien logistique autonome	51 269,7	4 100,5	55 370,2
Total	144 913,4	10 450,7	155 364,1

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2014	26 mai 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2014	26 mai 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juillet 2014	26 mai 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

95. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	307,4
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 375,4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	348,8
Total	2 031,6

96. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>
Formation interne	957	845	989	660	752	744	148	168	145
Formation externe ^a	111	152	112	35	50	20	27	21	19
Total	1 068	997	1 101	695	802	764	175	189	164

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

97. Le programme proposé tient compte du principal objectif de la Mission pour l'exercice 2019/20, à savoir le renforcement des capacités opérationnelles et techniques du personnel dans les domaines suivants : droits de l'homme, sécurité, protection des civils, transports aériens et gestion et mise en valeur des ressources humaines. Des cours d'initiation obligatoires continueront d'être dispensés à tous les agents civils et en tenue, y compris aux conseillers pour les questions de police, au personnel de liaison militaire et aux officiers d'état-major. Pour toutes les catégories de personnel, le nombre de participants aux formations externes est réduit par rapport à celui prévu pour l'exercice 2018/19, principalement dans des domaines tels que l'approvisionnement et la gestion des biens, les affaires politiques et civiles, les transports aériens et l'administration.

G. Services de détection des mines et de déminage

98. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	34 608,5

99. Dans les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage entrent le financement du personnel recruté sur les plans international et national (4 283 800 dollars) et les contrats passés pour : a) deux équipes de déminage intégrées chargées de faire le levé des zones dangereuses et de procéder à leur déminage ; b) 10 équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et des munitions ; c) deux équipes d'inspection et de déminage des routes chargées d'inspecter les routes et d'éliminer les mines et les restes explosifs de guerre ; d) jusqu'à six équipes d'intervention rapide chargées de neutraliser les engins explosifs et de déminer les zones dangereuses ; e) une équipe d'évaluation des armes et munitions chargée d'aider la Mission à gérer et à entreposer ses stocks physiques ; f) une équipe de déminage mécanique chargée de faire le levé des champs de mines et de procéder à leur déminage ; g) une équipe de gestion de la qualité chargée de faire respecter les Normes internationales de la lutte antimines ;

h) deux équipes accompagnées de chiens détecteurs d'explosifs qui procéderont à des opérations de recherche d'explosifs et d'armes dans les sites de protection des civils et d'autres sites prioritaires de la Mission (26 474 100 dollars). Ces dépenses couvrent également les frais de voyage et de formation (297 500 dollars), le matériel d'enlèvement des restes explosifs de guerre, le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (945 100 dollars). Le montant restant correspond aux coûts gérés sur le plan local et aux coûts indirects à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 960 000 et 1 648 000 dollars, respectivement.

100. On trouvera de plus amples détails sur les activités de lutte antimines de la MINUSS dans la section I.E (composantes 1 à 3).

H. Autres activités relatives aux programmes

101. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Appui aux affaires civiles et aux communautés en faveur des déplacés, notamment pour prévenir les conflits et atténuer leurs effets, et initiatives de renforcement de la confiance visant à promouvoir l'harmonie sociale et à favoriser la coopération et la réconciliation entre les communautés	797,6	1.2, 1.3 et 1.4
Appui aux agents de la Police nationale sud-soudanaise par la police des Nations Unies pour accroître les efforts de prévention de la criminalité et de la violence, renforcer les capacités de maintien de l'ordre et faire respecter les droits de l'homme	689,0	1,2, 1,3, 2,1 et 2,2
Suivi de la situation des droits de l'homme, y compris les violations et les mécanismes de justice transitionnelle, ainsi que de la promotion des normes relatives aux droits de l'homme aux niveaux local et national, et établissement de rapports à ce sujet	344,0	2.1 et 2.2
Activités de protection de l'enfance visant à améliorer la constatation et la prévention des atteintes et violations graves commises contre des enfants	221,0	1.1 et 2.3
Initiatives de secours, de réintégration et de protection, en coordination avec les partenaires concernés, pour faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés vers leur lieu d'origine	190,5	1.1, 1.2 et 1.3
Activités en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions publiques et aux processus de paix et mesures d'appui à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix relatives à l'égalité des genres	108,0	1.1
Activités ayant trait à l'état de droit, y compris l'appui à l'examen et à l'élaboration des principaux textes législatifs énonçant les réformes constitutionnelles proposées dans l'Accord de paix et la fourniture aux autorités de conseils techniques sur la création de cadres juridiques concernant le droit au logement, les droits fonciers et les droits de propriété	99,4	1.2, 1.3, 2.1 et 4.2
Activités de conseil, menées en collaboration avec les parties au conflit et les communautés locales, relatives à la protection des femmes pour combattre les violences sexuelles liées aux conflits	50,0	1.1 et 2.2
Initiatives de proximité visant à réduire la violence et ciblant en particulier les auteurs potentiels, tels que les groupes de jeunes armés	50,0	1,2
Activités dans le domaine des affaires politiques, y compris la promotion des mécanismes de paix et l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes	35,5	1.2 et 4.1
Total	2 585,0	

102. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 prévoit un montant de 2 584 970 dollars destiné à appuyer les autres activités relatives aux programmes, ce qui s'explique principalement par le fait que, compte tenu de l'Accord de paix revitalisé, le nombre de participants à des initiatives ou à des activités bénéficiant d'un appui de la Mission devrait augmenter. Le tableau ci-dessus contient une brève description des activités relatives aux programmes et indique les dépenses prévues à cet égard ainsi que les réalisations escomptées correspondantes.

I. Projets à effet rapide

103. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2017/18 (montant effectif)	999,8	22
2018/19 (montant approuvé)	1 200,0	24
2019/20 (montant proposé)	1 500,0	30

104. Durant l'exercice 2019/20, afin de renforcer la confiance à l'égard de la Mission et de son mandat, il est prévu d'exécuter les 30 projets à effet rapide suivants : a) 12 projets visant à apaiser les préoccupations de la population touchant à la protection des civils à l'intérieur et autour des sites de protection de la MINUSS, à favoriser une coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil et à appuyer les opérations des institutions sud-soudanaises garantes de l'état de droit ; b) 18 projets visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de rapatriement en vue d'un retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées et des populations vulnérables et à accroître la résilience à l'échelon local afin d'éviter d'autres déplacements.

III. Analyse des variations¹

105. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	1 149,3	13,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

106. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement de 242 observateurs militaires et couvre le financement d'un effectif moyen de 219 éléments pendant l'exercice 2019/20, compte tenu d'un taux de vacance de 9,5 %. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 prévoyait le financement d'un effectif moyen de 194 observateurs militaires, en tenant compte d'un taux de vacance de 20 %.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	31 719,8	6,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

107. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement constant de 16 758 membres de contingents et couvre le financement d'un effectif moyen de 14 998 éléments pendant l'exercice 2019/20, compte tenu d'un taux de vacance de 10,5 %. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 prévoyait le financement d'un effectif moyen de 13 825 membres de contingents. Les principaux autres facteurs qui expliquent cette hausse sont l'augmentation prévue des frais de remboursement au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, compte tenu du déploiement de bataillons supplémentaires à la Force de protection régionale.

108. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des crédits liés au transport et au déploiement du matériel appartenant aux contingents, imputable au fait que la majeure partie du matériel devrait être déployée pendant l'exercice 2018/19. Les crédits demandés tiennent également compte de l'ajustement, d'un montant estimatif de 8,9 millions de dollars pour l'exercice 2019/20, qui est opéré au titre des déductions qui seraient appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 prévoyait un ajustement de 11,8 millions de dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 891,4	6,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

109. L'augmentation des crédits demandés tient principalement au déploiement de 703 membres de la police des Nations Unies et couvre le financement d'un effectif moyen de 654 éléments pendant l'exercice 2019/20, compte tenu d'un taux de vacance de 7 %. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 couvrait le financement d'un effectif moyen de 612 policiers des Nations Unies, en tenant compte d'un taux de vacance de 13 %.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	198,8	0,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

110. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement de 1 320 membres d'unités de police constituées et couvre le financement d'un effectif moyen de 1 148 éléments pendant l'exercice 2019/20, compte tenu d'un taux de vacance de 13 %. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 prévoyait le financement d'un effectif moyen de 1 096 membres d'unités de police constituées. Cette augmentation tient également à une hausse des frais au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, imputable au déploiement d'une unité de police constituée supplémentaire.

111. La variation est en partie compensée par une réduction des crédits demandés due à la hausse du montant estimatif de l'ajustement qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était

retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, lequel s'établit à 3,6 millions de dollars pour l'exercice 2019/20. À titre de comparaison, le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2018/19 prévoyait un ajustement de 687 743 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	13 935,6	7,5 %

• **Gestion : modification des barèmes des traitements et des taux de vacance, et transformation d'emplois de temporaire en postes permanents**

112. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la hausse du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan international au Soudan du Sud, lequel est passé de 47,8 au 1^{er} janvier 2018 à 52,8 au 1^{er} janvier 2019 ; b) la proposition de transformer 32 emplois de temporaire, à savoir 5 emplois P-3 et 27 emplois d'agent du Service mobile, en postes permanents à la Section de la sécurité et de la sûreté ; c) l'application, pour le personnel recruté sur le plan international, d'un taux de vacance plus faible (7 %, soit une moyenne de 885 postes occupés) que lors de l'exercice 2018/19 (9 %, soit une moyenne de 836 postes occupés), compte tenu des taux d'occupation actuels et des prévisions correspondantes. Cette variation est en partie compensée par l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel inférieur (84 % des traitements nets pour 948 membres recrutés sur le plan international au Soudan du Sud, contre 95,2 % pour 912 membres pour l'exercice 2018/19).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	6 844,5	11,8 %

• **Gestion : modification des barèmes des traitements et des taux de vacance, et transformation d'emplois de temporaire en postes permanents**

113. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel local au Soudan du Sud et en Ouganda, qui ont respectivement été promulgués le 9 avril 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2017 et le 19 décembre 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2018 ; b) la proposition de transformer 10 emplois de temporaire (administrateur recruté sur le plan national) en postes permanents au sein de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission ; c) l'application, compte tenu des taux d'occupation actuels et des prévisions correspondantes, d'un taux de vacance de 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan local, contre 8 % pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	592,2	2,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

114. La hausse des crédits demandés est principalement imputable à la proposition de créer cinq postes de Volontaire des Nations Unies dans la Section du génie et aux montants prévus pour financer un subside visant à assurer le bien-être des Volontaires des Nations Unies déployés au Soudan du Sud.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(5 139,4)	(82,6 %)

• **Gestion : transformation d'emplois de temporaire en postes permanents**

115. La baisse des crédits demandés, principalement imputable à la proposition de transformer en postes 32 emplois de temporaire soumis à recrutement international et 10 emplois de temporaire soumis à recrutement national, est en partie compensée par les montants prévus pour financer la part revenant à la Mission des dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui à Umoja-Extension 2 et d'autres projets transversaux.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(169,6)	5,3 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

116. La diminution des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance plus élevé (10 %, contre 5 % pour l'exercice 2018/19), compte tenu des taux d'occupation des postes prévus.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(232,8)	(38,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

117. La diminution des crédits demandés tient au fait qu'aucune dépense n'est prévue au titre des services de consultants non formateurs pour l'exercice 2019/20. Elle est en partie compensée par les frais prévus pour engager des experts de la réconciliation entre communautés en conflit au niveau infranational, compte tenu de l'Accord de paix revitalisé.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	25 698,6	30,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

118. Compte tenu du plan de la Mission concernant l'entretien essentiel et la construction de ses installations et infrastructures à ce stade ainsi que les aménagements nécessaires au déploiement d'agents civils et en tenue supplémentaires aux fins de l'exécution de son mandat, l'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'acquisition prévue de bâtiments préfabriqués, de matériel d'hébergement et de réfrigération, de groupes électrogènes et de matériel électrique, de matériel de génie, de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant, de mobilier, de matériel de bureau, de matériel de sûreté et de sécurité ainsi que de pièces de rechange et de fournitures (11,8 millions de dollars) ; b) les travaux de construction, de transformation, d'amélioration et de gros entretien prévus dans le cadre de l'exécution des projets, à savoir les travaux essentiels de remplacement des cuisines et blocs sanitaires utilisés par le personnel en tenue, l'intégration des centrales afin de réduire les pertes lors du transport de l'électricité vers la Maison des Nations Unies et la base de la MINUSS de Tomping, la construction d'une conduite d'eau allant du Nil à la Maison des Nations Unies et la construction d'une aire de chargement et d'escale pour hélicoptères Mi-26 à l'aéroport international de Djouba (6 millions de dollars) ; c) la hausse escomptée des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, imputable au fait que le coût unitaire

du carburant devrait s'établir à 1,09 dollar par litre, contre 1,01 dollar durant l'exercice 2018/19, et que l'on prévoit une consommation de 30,4 million de litres de carburant contre 29,1 million de litres en 2018/19 (5 millions de dollars) ; d) les dépenses prévues au titre de l'achat des matériaux de construction (latérite, sables et granulats) nécessaires pour réaliser les travaux d'entretien, notamment ceux des routes intérieures, et aménager les sites destinés à accueillir des zones d'hébergement, et des fournitures pour la défense des périmètres (gabions, sacs de terre, matériel de clôture, fil rasoir et fil barbelé) nécessaires à l'entretien des installations de sécurité et à la reconstitution des stocks stratégiques (1,7 million de dollars) ; e) la hausse des dépenses au titre des services de sécurité, qui résulte d'une augmentation de la demande en services de gardiennage (1,5 million de dollars).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	3 376,9	35,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

119. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) le remplacement escompté de 176 des 585 véhicules légers et véhicules à usage spécial, qui sont en service depuis 10 à 14 ans et ont dépassé leur durée de vie utile ; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, due au fait qu'on prévoit une hausse du coût unitaire du carburant (1,05 dollar par litre, contre 0,98 dollar pour l'exercice 2018/19) et de la consommation de carburant (4,1 millions de litres, contre 3,5 millions de litres pour l'exercice 2018/19) ; c) les achats de pièces de rechange, de batteries et de pneus nécessaires pour reconstituer les stocks qui se sont vidés durant l'exercice précédent en raison du nombre important de véhicules anciens en service ; d) l'acquisition de matériel pour les neuf nouveaux ateliers de réparation des véhicules et d'un système électronique de gestion du parc de véhicules et de localisation des véhicules, qui sera mis en service durant l'exercice 2019/20 et viendra remplacer le système CarLog.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(10 969,8)	(8,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

120. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la réduction attendue des frais de location et d'exploitation des hélicoptères, qui résulte essentiellement de la diminution des heures de vol prévues et de la suppression des dépenses afférentes au déploiement de deux hélicoptères Mi-35 et d'un hélicoptère Mi-17 ; b) la baisse prévue des frais de location et d'exploitation des avions, essentiellement due à la diminution des heures de vol prévues et à la récente modification des tarifs contractuels ; c) la diminution escomptée des dépenses au titre du matériel, du fait de l'acquisition d'autopompes pour aérodromes, de balayeuses de pistes d'atterrissage et de dépanneuses avant l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	1 504,1	268,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

121. L'augmentation des crédits est principalement due au fait que l'on s'attend à une hausse des coûts afférents aux conteneurs maritimes, en raison de l'augmentation du volume des envois de matériel et de fournitures.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	1 271,0	4,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

122. La hausse des dépenses prévues s'explique essentiellement par : a) l'augmentation du tarif par utilisateur des services d'appui centralisés par rapport à celui appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 ; b) la hausse escomptée des coûts afférents aux services de maintenance et de suivi des projets relatifs au système satellite à large bande et à faible latence, compte tenu de la mise en service de trois nouveaux ensembles de stations terriennes ; c) les montants prévus pour financer la part revenant à la Mission des dépenses afférentes aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à d'autres projets transversaux ; d) l'acquisition de lecteurs de code à barres compatibles avec le nouveau système électronique de gestion des carburants et de matériel de radiodiffusion aux fins du renforcement des activités de Radio Miraya.

	<i>Variation</i>	
Santé	(195,2)	(9,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

123. La baisse des crédits demandés tient essentiellement à la diminution des frais liés à l'achat de fournitures, laquelle s'explique par le bon niveau des stocks.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	537,8	1,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

124. La hausse des dépenses prévues tient principalement : a) aux dépenses de fret et aux dépenses connexes relatives à l'acquisition de matériel, de véhicules, de fournitures et de pièces de rechanges destinés aux installations et infrastructures, aux transports terrestres ainsi qu'à la communication et à l'informatique ; b) aux autres services, compte tenu de l'augmentation prévue des dépenses au titre des activités relatives à des projets concernant la protection de l'enfance, les affaires civiles, l'état de droit, la police des Nations Unies et la protection des civils. Elle est en partie compensée par : a) la réduction des dépenses prévues au titre des activités de détection des mines et de déminage ; b) la baisse escomptée des frais de formation en matière de transports terrestres, de contrôle des mouvements, de sécurité et d'information ; c) la diminution attendue des frais résultant du recours aux services de vacataires pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les solutions de sécurité intégrées.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	300,0	25,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

125. L'augmentation des crédits demandés tient au fait qu'il est prévu d'exécuter 30 projets à effet rapide contre 24 pour la période 2018/19. Dans le cadre de ces 30 projets, qui s'appuient sur les initiatives de paix en cours et visent à renforcer la confiance à l'égard de la Mission et de son mandat, la MINUSS entend mieux contribuer à la recherche de solutions durables permettant aux populations de quitter les sites de protection des civils, favoriser la stabilisation de la situation tout en

réduisant la possibilité d'une reprise des violences et œuvrer à la création d'un climat propice à la coexistence pacifique entre groupes ethniques et au bon fonctionnement des institutions garantes de l'état de droit.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

126. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSS portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 1 197 334 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 99 777 858 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 72/300 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des

Le ratio actuel entre le personnel des services organiques (y compris le personnel de sécurité) et le personnel d'appui est de 41:59. La Mission continue à passer en revue sa structure des effectifs civils, de manière à pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat.

La gestion de l'ensemble des postes du personnel recruté sur le plan international se fonde sur les instructions administratives du système de sélection du personnel. La Mission continue de s'occuper de l'entrée en fonctions du personnel en coordination avec le Centre de services régional d'Entebbe. Les taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international, les administrateurs et les agents des

résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à

services généraux recrutés sur le plan national ont diminué depuis l'exercice 2016/17.

Le conseiller ou la conseillère principal(e) pour la problématique hommes-femmes relève directement des hauts responsables de la Mission. Le conseiller ou la conseillère principal(e) pour la protection des femmes relève du ou de la responsable de la Division des droits de l'homme, conformément à la consolidation progressive des fonctions de protection spécialisées au titre de la composante droits de l'homme.

Le Groupe de la problématique femmes-hommes collabore activement avec d'autres sections pour faire en sorte que les femmes, la paix et la sécurité et les questions de genre soient prises en compte dans leurs analyses et leurs opérations, ainsi que dans divers processus de planification des missions et au moment du renouvellement du mandat. D'après l'étude conjointe des capacités militaires et de police menée en avril 2018, la Mission prend systématiquement en compte les questions de genre et la parité femmes-hommes, préconisant l'augmentation du nombre de soldates de la paix et une démarche tenant compte des disparités entre les femmes et les hommes. En outre, les hauts responsables de la MINUSS établissent le tableau de bord de l'Administration sur les femmes et la paix et la sécurité pour assurer le suivi régulier des progrès accomplis en s'appuyant sur 11 indicateurs.

Afin de satisfaire à l'exigence relative à la prise en compte généralisée des questions de genre, les responsables des postes à pourvoir de la Mission garantissent le respect des principes de l'équilibre entre les sexes et de la répartition géographique équitable dans l'exercice de leurs fonctions, conformément à la résolution 55/258 de l'Assemblée générale et aux instructions administratives du système de sélection du personnel.

Il demeure difficile d'attirer un nombre suffisant de candidates pour occuper des postes dans les lieux d'affectation situés en dehors de Djouba, du fait de leur niveau de sujétion. En juin 2018, le pourcentage de femmes de classe P-5 et de rang supérieur était de 34 % et, toutes catégories confondues, les femmes représentaient 21 % du personnel.

assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34).

La Mission, par l'intermédiaire de sa Section des ressources humaines, prodigue des conseils pratiques aux équipes du recrutement afin d'encourager le recrutement de femmes. Le ou la responsable des ressources humaines fait partie de l'équipe qui a élaboré et mis en œuvre la politique de parité femmes-hommes de la Mission, qui en assure le suivi et qui veille à ce que ses objectifs demeurent une priorité pour les responsables du recrutement.

Pour ce qui est du personnel recruté sur le plan national, la réserve de candidates qualifiées est limitée en raison de facteurs socioculturels, ce qui entrave le rééquilibrage de la représentation des sexes parmi le personnel national.

La Mission continue d'atténuer son empreinte écologique. Grâce au tri, à la réduction et au recyclage des déchets, la Mission a réussi à réduire de 40 % la quantité de déchets solides qui finissent dans les décharges. La Mission a également été en mesure de réduire la consommation d'eau potable de 285 litres par jour en réutilisant les effluents traités dans les stations d'épuration pour le jardinage, le lavage des véhicules, le dépoussiérage et les travaux d'entretien extérieurs. La Mission installe actuellement un parc solaire d'une puissance de 2,2 mégawatts, ce qui devrait lui permettre de réduire de 10 % ses besoins en diesel. Des initiatives telles que la synchronisation des groupes électrogènes, l'installation de lampadaires solaires et l'utilisation de matériel à faible consommation d'énergie devraient contribuer à réduire celle-ci.

Un projet d'instructions permanentes sur le protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés est en cours d'élaboration et la Mission attend avec intérêt sa mise au point définitive. La Mission prévoit de mettre en place des blocs opératoires dans les lieux reculés situés à deux heures d'un hôpital de niveau II, afin que tout le personnel de la Mission puisse bénéficier de soins.

Le Gouvernement a rejeté la demande de déploiement d'un système de drone aérien. En conséquence, la MINUSS n'en a pas déployé et n'a pas inscrit de dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2019/20.

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif (A/70/742), prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36).

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drone aérien.

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drone aérien.

Conformément aux instructions du Siège concernant le plan de transformation des véhicules appartenant à l'ONU, le comité du parc automobile de la MINUSS a décidé d'appliquer le plan décrit ci-après pour optimiser la composition du parc automobile de la Mission et garantir que ses véhicules soient adaptés aux besoins. Toutefois, en raison de priorités concurrentes en matière de ressources, la Mission a dû limiter le remplacement de ses véhicules et prolonger leur durée d'utilité économique au-delà de la norme de 3 à 5 ans, dans la mesure du possible.

Il convient de remplacer les véhicules légers de transport de passagers énumérés ci-après, qui en sont à leur quatorzième, douzième et dixième année d'exploitation, afin de maximiser l'usage opérationnel. Le remplacement prévu s'échelonne comme suit sur les périodes définies dans le plan de transformation du parc automobile :

2018/19 : 60 véhicules légers sont en cours de remplacement

2019/20 : 176 véhicules légers atteindront ou dépasseront leur durée d'utilité économique et devront être remplacés

2020/21 : 164 véhicules légers de tourisme atteindront ou dépasseront leur durée de vie utile économique et devront être remplacés

Prie également le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session (par. 41).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la

2021/22 : 163 véhicules légers de tourisme atteindront ou dépasseront leur durée de vie utile économique et devront être remplacés

La Mission est déterminée à améliorer les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil, afin qu'ils soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière. De nouveaux modules d'hébergement préfabriqués ont été acquis au cours des trois derniers exercices budgétaires. Ces acquisitions avaient pour but de rendre les logements des contingents conformes aux normes des Nations Unies, d'accueillir les membres de la Force de protection régionale et de remplacer les logements du personnel qui avaient été comptabilisés en pertes ou étaient délabrés. La Mission continue d'examiner les besoins relatifs au remplacement des logements et des blocs sanitaires délabrés. Il est prévu de sous-traiter la démolition et l'installation de modules d'hébergement préfabriqués, ainsi que la construction de blocs sanitaires en dur, de manière qu'ils soient mis en place et remplacés en temps voulu.

La Mission continue d'assurer une planification et une budgétisation réalistes en établissant des projets prioritaires à l'appui de son mandat et en proposant des estimations en fonction des ressources nécessaires, sur la base des connaissances du marché local et de l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets.

En outre, la Mission a élaboré des instructions permanentes pour la gestion des projets, qui suivent les directives sur la gouvernance des grands projets de construction dans les missions, publiées en 2014. Elle utilise le module de gestion de projet d'Umoja pour garantir la saisie correcte des coûts des projets et des coûts connexes. La Mission est également en train d'intégrer le serveur des projets d'ingénierie au processus de gestion de projet, de manière à exécuter les tâches en temps voulu, à traiter tout problème ou obstacle, et ainsi à assurer la réussite des projets.

La Mission continue, avant toute procédure d'achat, d'établir un formulaire pour préciser quel est le niveau de ses stocks et déterminer s'il est nécessaire d'introduire une demande d'achat et de faire l'acquisition de nouveaux articles. Le fonctionnaire habilité à vérifier le nombre d'articles détenus en stocks tient compte des besoins actuels et futurs de la Mission et travaille en coordination avec l'équipe de gestion des biens de la Base de soutien logistique

nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu

des Nations Unies afin de trouver des disponibilités dans les stocks pour déploiement stratégique ou dans les excédents d'autres missions.

La Mission continue de mesurer l'utilité des connaissances et des capacités locales pour l'exécution de ses projets de construction. Lorsque la Mission lance un appel d'offres, elle fait toujours intervenir des soumissionnaires locaux, régionaux et internationaux, conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'ONU.

La MINUSS collabore étroitement avec la Section de l'appui aux achats, qui a remplacé le Bureau régional d'achat d'Entebbe à compter du 1^{er} janvier 2019, afin d'établir de nouveaux contrats-cadres régionaux pour un certain nombre de besoins, notamment en matériel électrique, en équipement de lutte contre les incendies, en linoléum et autres revêtements de sol. Des contrats-cadres régionaux ont déjà été établis pour les services d'aéroport, d'imprimerie et de santé.

La Section de l'appui aux achats continue de contribuer au respect des modalités de sélection des fournisseurs et de transport harmonisées au niveau de la région, notamment dans le cadre du projet de création d'un couloir logistique en Afrique de l'Est. Par ailleurs, la MINUSS continue de bénéficier de l'aide de la Section de l'appui pour l'agrément des fournisseurs et poursuit sa contribution et sa participation aux séminaires organisés à l'intention des entreprises locales.

Avant de commencer leurs opérations auprès de la Mission, les équipages aériens sont informés des conditions de sécurité au Soudan du Sud, sont priés de respecter les couvre-feux établis par la Mission, prennent connaissance des communiqués du Département de la sûreté et de la sécurité et reçoivent des radios tetra pour faciliter leur communication avec la Mission.

Les équipages que l'ONU est chargée d'héberger sont logés dans des installations approuvées par le Département de la sûreté et de la sécurité. Ceux dont l'hébergement incombe au transporteur sont vivement encouragés à loger dans des installations approuvées par le Département ou par les services de sécurité de leur entreprise.

La MINUSS a continué d'améliorer l'exécution des projets à effet rapide en prenant les mesures suivantes : a) définition des domaines thématiques

tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59).

auxquels les ressources destinées aux projets à effet rapide doivent être affectées en priorité pour que la Mission ait une incidence maximale ;
 b) renforcement de la participation de la communauté bénéficiaire, non seulement au stade de la formulation des projets, mais aussi dans le cadre du suivi de la mise en œuvre et de l'usage ;
 c) réalisation d'une étude d'impact interne en fin de cycle pour le cycle précédent et exploitation des enseignements répertoriés pour le cycle en cours ;
 d) lancement de deux publications sur les projets à effet rapide, qui mettent en lumière la manière dont ces projets font progresser le mandat de la Mission et renforcent la confiance de la communauté dans la MINUSS, en sa qualité de partenaire pour la paix ;
 e) établissement d'une carte interactive accessible au public sur le Web pour présenter tous les projets à effet rapide mis en œuvre, dès leur lancement, afin d'en accroître la visibilité ; f) intégration des recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les projets à effet rapide dans l'exécution des projets ; g) recrutement d'un Volontaire des Nations Unies en qualité d'ingénieur pour rationaliser l'examen et la supervision des travaux de génie civil liés aux projets à effet rapide.

La signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, le 12 septembre 2018, a été l'occasion de consolider le processus de paix sur la base duquel l'ONU pourrait établir un plan d'appui plus global au Soudan du Sud et un plan de transition associé pour les entités des Nations Unies dans ce pays. La MINUSS est consciente de la nécessité de planifier la transition en continu, mais elle part du principe que l'orientation actuelle de son mandat ne changera pas sensiblement à court ou à moyen terme et que les conditions d'un processus de transition restent encore à établir.

Néanmoins, des efforts ont été consentis pour assurer l'intégration des activités de l'ONU dans le pays grâce à une planification, à une programmation et à une mise en œuvre coordonnées, fondées sur des stratégies existantes, telles que le cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021 (analogue à un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), et sur divers mécanismes de coordination. En outre, comme suite à l'examen de la MINUSS et à la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité qui a suivi, la Mission travaille en étroite collaboration avec l'équipe de pays des

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

Nations Unies et les partenaires humanitaires pour améliorer encore la démarche systémique de protection des civils au Soudan du Sud et coordonner les activités visant à instaurer un environnement propice aux retours volontaires et des solutions pérennes pour une paix durable.

La MINUSS continue d'accorder la priorité aux activités de programme qui reposent sur un fondement solide et propice à l'exécution du mandat et qui sont conformes aux directives de l'Administration sur les activités de programme relevant du mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix (1^{er} novembre 2017).

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSS, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Questions transversales formulées dans la résolution sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(Résolution 72/290)

Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 11).

Conformément aux directives sur les activités de programme relevant de son mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix (1^{er} novembre 2017), la Mission s'appuie sur le dispositif d'application du principe de responsabilité ci-après lorsqu'elle collabore avec des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies pour mener ses activités : a) évaluer les capacités (techniques, financières et en ressources) qui permettent à l'entité d'exécuter le programme dès la phase de conception ; b) établir des mécanismes de contrôle, de gestion, de mise en œuvre et de suivi pendant la phase de mise en œuvre ; c) effectuer régulièrement des missions de contrôle et veiller à ce que des rapports soient régulièrement présentés, conformément au memorandum d'accord signé ;

*Décision ou demande**Mesures prises*

Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 12).

d) veiller à ce que les rapports finals (financier et technique) soient conformes aux directives de l'Administration ; e) assurer le suivi de l'incidence du programme.

Lorsqu'elle planifie et exécute les activités relatives aux programmes, la MINUSS veille à ce qu'elles cadrent pleinement avec les tâches et les priorités relevant de son mandat. Chaque avant-projet détaillé, y compris la justification des liens à établir pour appuyer l'exécution du mandat, est élaboré par la section concernée de la Mission et examiné par les bureaux respectifs des responsables des composantes (Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général) et du Groupe de la planification stratégique relevant du Bureau du Chef de cabinet de la Mission.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

La MINUSS réduit au minimum les activités de transfert et veille à ce qu'elles soient conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Toutefois, les transferts constituent parfois des impératifs opérationnels qui sont liés à l'évolution de la situation sur le terrain ou nécessaires pour répondre aux priorités d'exécution des activités relevant du mandat.

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

La Mission s'efforce continuellement de réaffecter, s'il y a lieu, des postes restés vacants aux fins de l'exécution de nouvelles activités prioritaires. Actuellement, cinq postes sont vacants depuis deux ans ou plus. Quatre d'entre eux sont en passe d'être pourvus.

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être

La Mission a conclu un nouveau contrat pour l'élimination écologique des matières dangereuses et de la ferraille, qui sont réutilisés et recyclés en Ouganda. L'huile usagée est recyclée en vue d'être réutilisée et les pneus usés sont rechapés. De même, la ferraille est réutilisée et une partie est recyclée pour produire divers articles tels que des barres d'acier et des ustensiles ménagers. Au cours de

appliquées en priorité et sans relâche. Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 du rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables (par. 122).

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un

l'exercice 2017/18, la Mission a bénéficié de l'appui du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques pour réparer des stations d'épuration défectueuses et renforcer les capacités internes afin de les rénover et de les entretenir. La MINUSS continuera de recourir à cet appui pour réduire les risques liés aux systèmes de gestion de l'eau et des eaux usées. La Mission achèvera l'examen de ses politiques de gestion des déchets pour faire face aux nouvelles menaces, notamment les changements climatiques, tout en rationalisant la mise en œuvre de la stratégie environnementale de l'Administration.

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes de la Mission, le plan d'organisation des vols réguliers s'appuie sur un examen périodique et systématique des opérations aériennes de la Mission. Il en a résulté une baisse de 40 % de l'utilisation de la flotte aérienne de la Mission, en dépit d'une hausse du déploiement de personnel en tenue. La Mission procède également au redéploiement périodique de ses moyens aériens dans la zone d'opérations, afin d'optimiser l'exploitation des heures de vol. La MINUSS prévoit de partager son ERJ-145 avec la FISNUA. Son HS-125 dessert toutes les missions régionales.

Les missions ont été priées de procéder à une analyse quadriennale de l'utilisation des moyens aériens. Le Siège de l'ONU a publié de nouvelles directives concernant l'analyse des moyens aériens à effectuer dans le cadre du processus d'établissement du budget des missions, afin d'assurer l'optimisation des flottes en augmentant le nombre de vols, en réduisant la taille des flottes, en ajoutant des équipages et en établissant des contrats d'approvisionnement conditionnel.

Les ressources nécessaires aux opérations aériennes sont calculées après avoir analysé l'utilisation des moyens aériens, en tenant compte des dépenses prévues et réelles, de l'utilisation horaire, de la capacité passagers et de la capacité fret.

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drone. La Mission n'a inclus des besoins relatifs aux systèmes de drone ni dans les ressources prévues pour l'exercice 2018/19 ni dans son projet de budget pour l'exercice 2019/20.

La Mission continue d'assurer une planification et une budgétisation réalistes en établissant des projets

Demande ou recommandation

renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).

Mesures prises

prioritaires à l'appui de son mandat et en proposant des estimations en fonction des ressources nécessaires, sur la base des connaissances du marché local et de l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets. Des informations sur les projets pluriannuels et les projets d'une valeur égale ou supérieure à 1 million de dollars figurent dans les hypothèses budgétaires relatives à la composante appui du présent rapport.

Pendant l'exercice 2018/19, 20 véhicules multisegments devraient remplacer les véhicules légers.

Compte tenu de l'état des routes au Soudan du Sud, la Mission a demandé que ces 20 véhicules multisegments soient utilisés uniquement au quartier général de Djouba. La Mission recueille et examine actuellement des informations sur les performances de ces véhicules, notamment sur les coûts d'entretien et de carburant, ainsi que sur leur utilisation sur le terrain.

La MINUSS dispose d'équipages aériens et de pistes d'atterrissage pour les avions et les hélicoptères dans toutes ses bases, ce qui lui permet d'effectuer des vols de nuit aux fins d'évacuations sanitaires primaires et secondaires. La Mission estime qu'il est difficile d'obtenir des autorités des garanties de sécurité pour les vols de nuit de la part.

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(A/72/789/Add.15 et résolution 72/300 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité compte que des logements conformes aux normes seront fournis à tous les effectifs en temps voulu, selon que de besoin, pour éviter autant que possible le versement de pénalités au titre du soutien logistique autonome aux taux des tentes et du matériel d'hébergement (par. 14).

Mesures prises

La Mission continue de veiller à ce que les logements fournis à tous les contingents soient conformes aux normes pertinentes de l'ONU. De nouveaux modules d'hébergement préfabriqués ont été achetés au cours des trois derniers exercices budgétaires pour mettre les logements des contingents en conformité avec les normes de l'ONU, accueillir les membres de la Force de protection régionale, et remplacer les logements du personnel qui avaient été comptabilisés en pertes ou

Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, un montant de 16 millions de dollars est nécessaire en 2018/19 au titre des frais de mise en route liés à la construction d'un entrepôt de rations et au renouvellement de deux autres. Le Comité compte que les activités en question seront achevées pendant l'exercice 2018/19 et souligne qu'aucun crédit à cet effet ne devrait être demandé au titre du budget 2019/20 (par. 15).

Le Comité a également été informé que la MINUSS collaborait avec le Ministère sud-soudanais du travail afin que les femmes soient mieux représentées au sein du personnel recruté sur le plan national, et que, dans le cadre d'une campagne d'information, des vacances de postes étaient notamment annoncées à la radio et dans des salons de l'emploi. En outre, la MINUSS encourageait les femmes membres du personnel en tenue à assister aux sessions d'information sur la procédure de recrutement des Nations Unies. Le Comité consultatif se félicite de ces initiatives et attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20 (par. 33).

Le Comité consultatif prend note des initiatives environnementales prévues par la MINUSS et continue de l'engager à poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte écologique globale, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions [69/307](#) et

étaient délabrés. La Mission continue d'examiner les besoins relatifs au remplacement des logements et des blocs sanitaires délabrés. Il est prévu de sous-traiter la démolition et l'installation de modules d'hébergement préfabriqués, ainsi que la construction de blocs sanitaires en dur, de manière qu'ils soient mis en place et remplacés en temps voulu.

La construction du nouvel entrepôt à Djouba et la rénovation des entrepôts de Malakal et Wau devraient être achevées au cours de l'exercice 2018/19. Il n'y a pas de crédit connexe au titre des frais de mobilisation pour les entrepôts au cours de l'exercice 2019/20.

La Mission collabore avec le Ministère du travail et a organisé un salon de l'emploi et des carrières à Djouba, qui a attiré de nombreux demandeurs d'emploi locaux. La MINUSS a organisé des séances d'information et de formation à l'intention des participants sur le système de recrutement des Nations Unies, le processus de candidature, l'établissement des profils personnels et les techniques d'entretien. D'autres manifestations de ce type sont également prévues en 2019.

Tous les postes vacants de la MINUSS sont annoncés à la radio, sur Internet et sur l'intranet afin de permettre aux candidats externes de postuler. Dans toutes les annonces de recrutement, les femmes sont particulièrement encouragées à poser leur candidature.

La MINUSS a organisé des séances spéciales pour les agentes en tenue afin de les engager à postuler à un emploi en se faisant inscrire sur les listes de candidats présélectionnés ; ces séances comprenaient des discussions et des réunions d'information sur le processus de recrutement, les candidatures et l'établissement d'une notice personnelle. La MINUSS entend réorganiser cette manifestation en 2019.

La MINUSS a interdit l'usage de sacs à provisions en plastique sur l'ensemble de ses sites et continuera de mettre en œuvre son plan d'action pour l'environnement en prenant des mesures concrètes en vue de réduire son empreinte écologique. La

70/286 et comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport A/72/5 (Vol. II), et à faire en sorte que le plan d'action pour l'environnement soit appliqué conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions. En outre, le Comité consultatif compte que la MINUSS tirera profit des enseignements en matière de gestion des déchets tirés par les missions achevées, comme la Mission des Nations Unies au Libéria, ainsi que de la version révisée du manuel relatif aux liquidations (par. 37).

Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant :

- a) le détail des types d'activités de programme qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ;
- b) les justificatifs attestant que les activités de programme appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ;
- c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ;
- d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ;
- e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires.

Le Comité note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion du financement des activités de programme ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités de programme (par. 39).

Mission mène actuellement avec le Gouvernement sud-soudanais un projet conjoint de puits de carbone, qui prévoit la plantation de 5 000 arbres indigènes. La Mission tient compte des enseignements tirés de ses pratiques de liquidation et a coordonné la fermeture du site de protection des civils de Melut dans le respect de l'environnement. Dans le cadre de ses opérations courantes, la Mission veille à l'élimination continue de matériels afin d'éviter leur accumulation. Elle exploite les vols de fret de retour et les convois routiers pour transporter la ferraille et les matières dangereuses des sites jusqu'à Djouba, où elles sont ensuite récupérées par le contractant et éliminées en toute sécurité en Ouganda.

La MINUSS applique les directives de l'Administration sur les activités de programme relevant de son mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix (1^{er} novembre 2017).

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

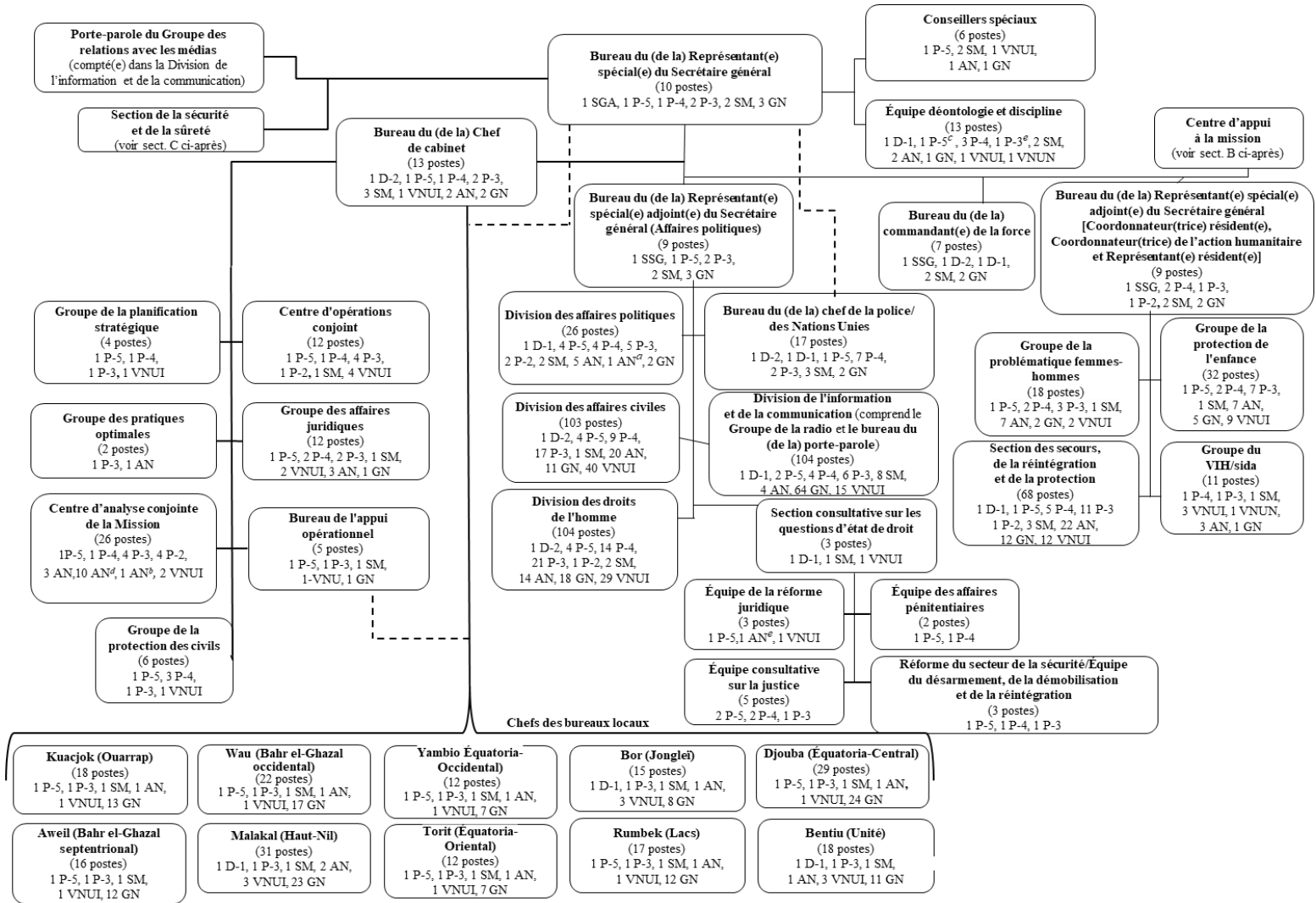
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

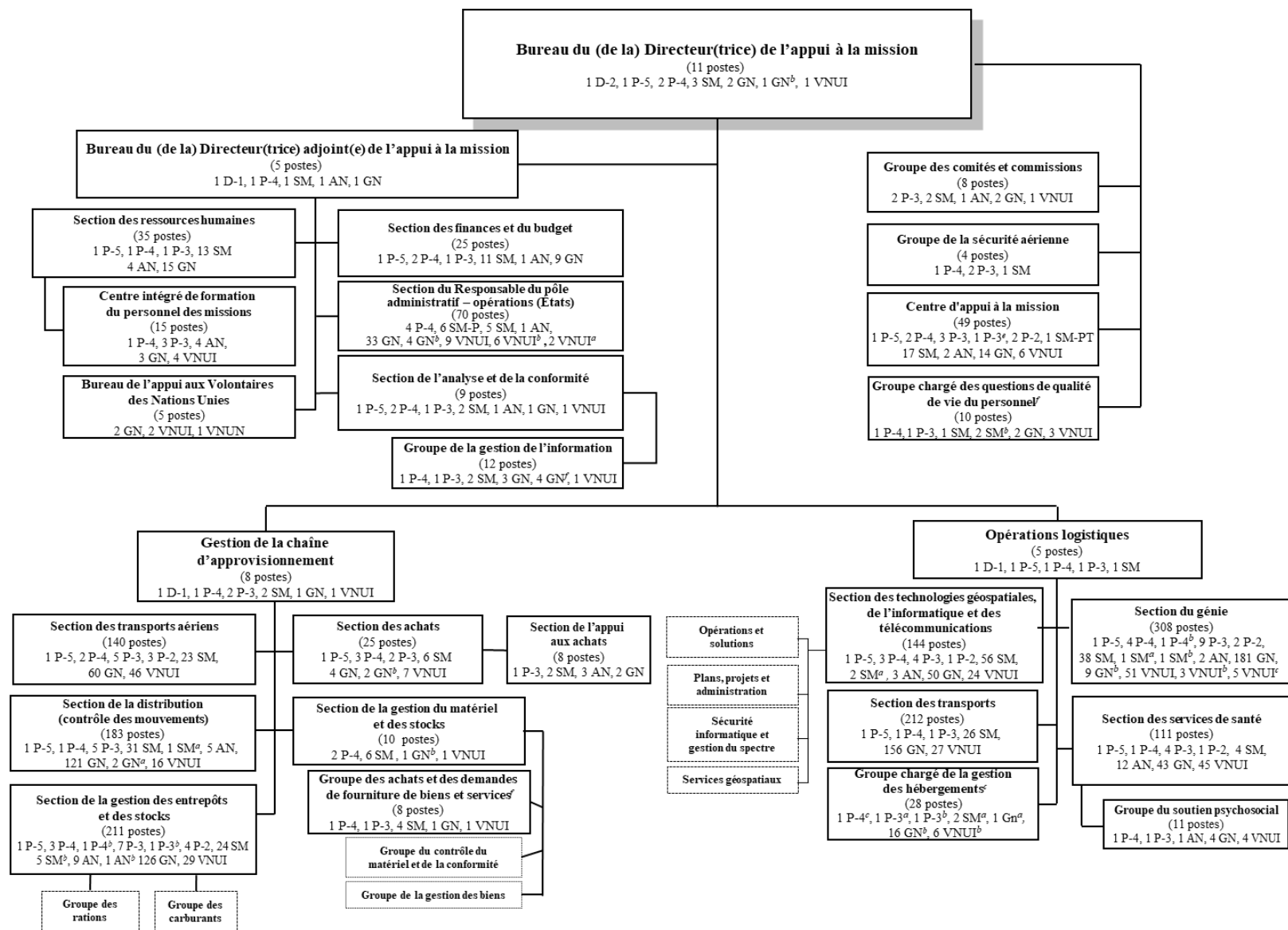
Annexe II

Organigrammes

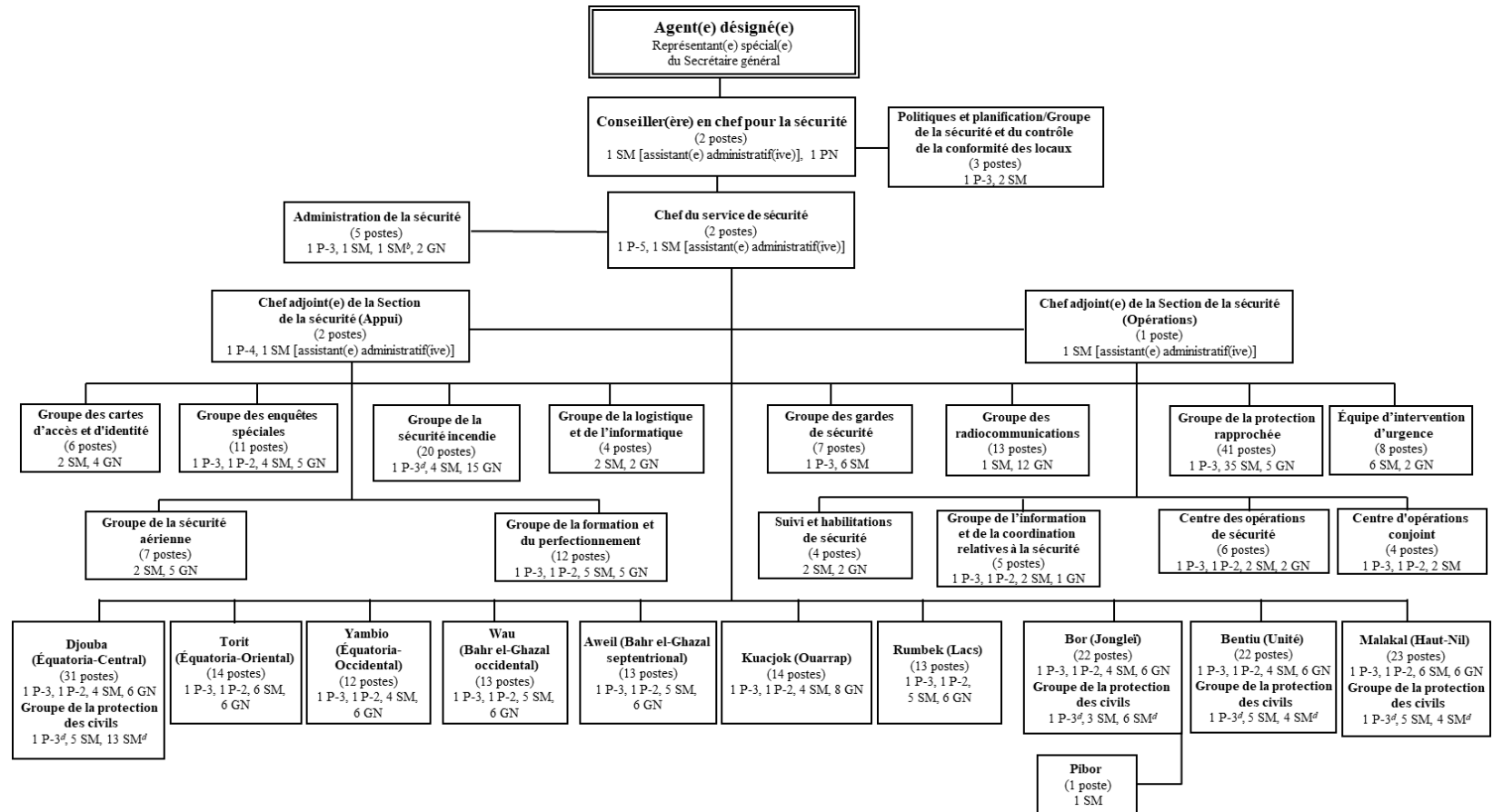
A. Services organiques



B. Appui à la mission



C. Section de la sécurité et de la sûreté



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SGA = secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SM-PT = Service mobile (poste de temporaire) ; SSG = sous-secrétaire général ; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international ; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

^a Transfert.

^b Réaffectation.

^c Création.

^d Transformation.

^e Reclassement.

^f Restructuration.

Carte



Map No. 4456 Rev. 37 UNITED NATIONS February 2019

Office of Information and Communications Technology Geospatial Information Section